

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1748

5 juillet 2014

### SOMMAIRE

Allact S.A. ....	83858	Chambord S.A. SPF .....	83860
Arrigoni Invest S.A. ....	83866	Clever Invest S.A. ....	83884
ASO Lux 2 S.à r.l. ....	83898	Crystal Beaver S.à r.l. ....	83866
Astelia S.A. ....	83866	CSIGN S.A. ....	83867
Atrival S.à r.l. ....	83866	Dundeal (International) 1 S.à r.l. ....	83872
AXA Private Debt III S.C.A., SICAR .....	83859	Exon AG .....	83869
Bahian S.à r.l. ....	83860	FGN-BDO .....	83870
Balderton Capital IV L1 S.à r.l. ....	83870	Fiduciaire Générale du Nord S.A. ....	83870
Balderton Capital IV L2, S.à r.l. ....	83861	Generali Fund Management S.A. ....	83885
Banque Internationale à Luxembourg ....	83881	In Globo Consult S.A. ....	83877
Barentsmorneftegaz S.à r.l. ....	83867	Institut Nathacia S.à r.l. ....	83871
Bartholomé-Seyler S. à r.l. ....	83867	KSS Holdings S.à.r.l. ....	83873
Bartholomé-Seyler S. à r.l. ....	83875	MB Immo-Gérance .....	83903
Birnesto Investments S.A. ....	83874	Nephele Luxco 2 S.à r.l. ....	83875
Bloom Investments S. à r.l. ....	83870	Nephele Luxco 3 S.à r.l. ....	83878
Bodoni S.A. ....	83902	Nettoyage de Vitres S.à r.l. ....	83887
Bodoni S.A. ....	83866	Office Center Warken S.A. ....	83880
Bodoni S.A. ....	83861	Ortho-Clinical Diagnostics Holdings Lu- xembourg S.à r.l. ....	83859
Brasserie Georges VI S.à r.l. ....	83859	Ortho-Clinical Diagnostics S.A. ....	83858
Braveza Investments .....	83874	Osiris Luxembourg S.à r.l. ....	83882
Builders Insurance Holdings S.A. ....	83874	P.C.M. S.A. ....	83885
Builders Insurance Holdings S.A. ....	83875	Pinor S.à r.l. ....	83888
Carlo Invest S.A. SPF .....	83858	Plexus Investments S.à r.l. ....	83890
Casa Luxembourg s.à r.l. ....	83873	Rheinische Finanz und Gewerbe Beteili- gungsgesellschaft S.A. ....	83860
CEREP II Finance S. à r.l. ....	83861		
Chambord S.A. SPF .....	83862		

**Allact S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7430 Fischbach, 7, rue Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 85.156.

Le bilan, le compte pertes et profits, le plan comptable, l'annexe légale, l'affectation et proposition d'affectation de résultats au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 2014.

*Pour le Conseil d'Administration*

Signature

Référence de publication: 2014061608/13.

(140071655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2014.

---

**Carlo Invest S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 159.708.

Le bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2014.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L - 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2014061704/14.

(140072349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2014.

---

**Ortho-Clinical Diagnostics S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 185.693.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 28 avril 2014.*

En date du 28 avril 2014, l'associé unique de la Société a décidé:

- de nommer Monsieur Philippe LECLERCQ, né le 18 mai 1968 à Liège, Belgique, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en tant que nouvel administrateur de classe B de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée de 6 ans;

- de nommer Laurent RICCI, né le 14 septembre 1972 à Thionville, France, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en tant que nouveau administrateur de classe B de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée de 6 ans;

- de modifier les mandats des administrateurs actuels de la Société Robert SCHMIDT, Stephen WISE et Ram JAGANNATH en tant qu'administrateurs de classe A.

Le conseil d'administration de la Société est désormais composé comme suit:

- Robert SCHMIDT, administrateur de classe A
- Stephen WISE, administrateur de classe A
- Ram JAGANNATH, administrateur de classe A
- Philippe LECLERCQ, administrateur de classe B
- Laurent RICCI, administrateur de classe B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2014.

Ortho-Clinical Diagnostics S.A.

Signature

Référence de publication: 2014062117/27.

(140071693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2014.

---

**Brasserie Georges VI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2314 Luxembourg, 5, place de Paris.  
R.C.S. Luxembourg B 30.012.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05/05/2014.

G.T. Experts Comptables Sàrl  
Luxembourg

Référence de publication: 2014061692/12.

(140072433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2014.

---

**AXA Private Debt III S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.  
R.C.S. Luxembourg B 178.166.

Les comptes annuels pour la période du 22 mai 2013 (date de constitution) au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2014.

Référence de publication: 2014061641/12.

(140071296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2014.

---

**Ortho-Clinical Diagnostics Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 100.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 185.679.

*1. Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 28 avril 2014.*

En date du 28 avril 2014, l'associé unique de la Société a décidé:

- de nommer Monsieur Philippe LECLERCQ, né le 18 mai 1968 à Liège, Belgique, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de classe B de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;
- de nommer Laurent RICCI, né le 14 septembre 1972 à Thionville, France, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de classe B de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;
- de modifier les mandats des gérants actuels de la Société Robert SCHMIDT et Ram JAGANNATH en tant que gérants de classe A.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Robert SCHMIDT, gérant de classe A
- Ram JAGANNATH, gérant de classe A
- Philippe LECLERCQ, gérant de classe B
- Laurent RICCI, gérant de classe B

*2. Mise à jour*

La dénomination de l'associé, Crimson Bermuda Co. Ltd, de la Société a changé et doit désormais se lire:

- Ortho-Clinical Diagnostics Bermuda Co. Ltd

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2014.

Ortho-Clinical Diagnostics Holdings Luxembourg S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2014062115/30.

(140071694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2014.

---

**Bahian S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7243 Bereldange, 68, rue du X Septembre.  
R.C.S. Luxembourg B 179.475.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 mai 2014.  
Pour compte de Bahian Sàrl  
Fiduplan S.A.

Référence de publication: 2014061647/12.

(140071454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2014.

**Rheinische Finanz und Gewerbe Beteiligungsgesellschaft S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.  
R.C.S. Luxembourg B 75.051.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale tenue de façon extraordinaire de la société Rheinische Finanz und Gewerbe Beteiligungsgesellschaft S.A.*

L'assemblée générale tenue de façon extraordinaire du avril 2014 a pris les décisions suivantes:

1. Madame Alexandra Vael a démissionné de sa fonction d'administrateur avec effet au 11 avril 2014.

2. Est nommée nouveau administrateur avec effet au 11 avril 2014 et dont le mandat courra jusqu'à l'assemblée générale ordinaire se tenant en 2019: Madame Angélique Manguette, née le 23 août 1980 à Verviers (Belgique), domiciliée à B-6700 Arlon (Belgique), 22 rue des Hêtres.

Luxembourg, le 11 avril 2014.

Signature.

Référence de publication: 2014062204/15.

(140071583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2014.

**Chambord S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.  
R.C.S. Luxembourg B 186.606.

L'an deux mil quatorze, le sept avril.

Pardevant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

Monsieur Jean-Pierre Dias, salarié, demeurant professionnellement à Senningerberg,

Lequel comparant a exposé ce qui suit:

En date du 26 mars 2014, le notaire soussigné a reçu sous le numéro 47.067 de son répertoire, un acte de constitution de la société anonyme CHAMBORD S.A. SPF, ayant son siège social à L- 2420 Luxembourg, 11, Avenue Emile Reuter.

Ledit acte a été soumis aux formalités de l'enregistrement le 1<sup>er</sup> avril 2014 portant les références LAC/2014/15130, non encore déposé au RCS de Luxembourg.

Or le requérant déclare par les présentes avoir constaté une erreur matérielle de dactylographie portant sur le nom du souscripteur et le premier administrateur de catégorie A repris dans le point 2 de l'assemblée générale constitutive.

Par la présente, le soussigné, agissant en qualité de mandataire en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés suivant le prédit acte de constitution requiert la rectification du nom du souscripteur et le premier administrateur de catégorie A repris dans le point 2 de l'assemblée générale constitutive.

Version erronée

*Souscription*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, la partie comparante Monsieur Adam Mackie, précité, représenté comme dit ci avant déclare souscrire l'intégralité des mille sept cents (1.700) actions ainsi émises.

2. Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (5) et sont appelés aux fonctions d'administrateurs de classe A et de classe B:

Monsieur Adam Mackie, prénommé, administrateur classe A;

...

Version rectifiée qui remplace la version erronée

*Souscription*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, la partie comparante Monsieur Ashley Mackie, précité, représenté comme dit ci-avant déclare souscrire l'intégralité des mille sept cents (1.700) actions ainsi émises.

2. Le nombre d'administrateurs est à cinq (5) et sont appelés aux fonctions d'administrateurs de classe A et de classe B:

Monsieur Ashley Mackie, prénommé, administrateur classe A;

...

Le reste de l'acte demeurant inchangé.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Jean-Pierre Dias, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 08 avril 2014. LAC / 2014 / 16644. Reçu 12.-€.

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 16 avril 2014.

Référence de publication: 2014061731/46.

(140071682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2014.

---

**Bodoni S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9962 Holler, 4, Helzchen.

R.C.S. Luxembourg B 101.161.

Les comptes annuels au 31.12.2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014061688/9.

(140071661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2014.

---

**CEREP II Finance S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 107.558.

Les comptes annuels pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2012 au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2014.

Référence de publication: 2014061725/11.

(140072085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2014.

---

**Balderton Capital IV L2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 154.355.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2014.

Maître Léonie GRETHEN

Notaire

Référence de publication: 2014061651/12.

(140071929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2014.

---

**Chambord S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 186.606.

---

**STATUTS**

L'an deux mil quatorze, le vingt-six mars.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire, de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Ashley Mackie, sans état particulier, né le 27 février 1969 à Exeter (Royaume-Uni), demeurant au 22, route du Lac, 1094 Paudex (Suisse),

ici représenté par Monsieur Mathieu Vacher, salarié, demeurant professionnellement à L-2420 Luxembourg, 11, Avenue Emile Reuter, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes par le propriétaire actuel des actions ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une Société de gestion de Patrimoine Familial sous la forme d'une société anonyme qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, la loi du 11 mai 2007 sur la Société de gestion de Patrimoine Familial, telle que modifiée («Loi sur les SPF») ainsi que par les présents statuts (la «Société»).

La Société peut avoir un associé unique ou plusieurs actionnaires. Tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique seulement qui n'a pas besoin d'être l'associé unique de la Société.

La Société ne pourra pas être dissoute par la mort, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'associé unique.

La Société prend la dénomination de CHAMBORD S.A. SPF.

**Art. 2.** Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg. Il peut être transféré dans tout autre endroit de la commune du siège social par décision du conseil d'administration ou de l'administrateur unique, selon le cas.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société a pour objet exclusif, à l'exclusion de toute activité commerciale, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'une part d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'autre part d'espèces et d'avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte. Par instrument financier au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière il convient d'entendre (a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce, (b) les titres conférant le droit d'acquérir des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange, (c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire, (d) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières, (e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques, (f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non endossables et quel que soit le droit qui leur est applicable. D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large, à condition que la Société ne s'imisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, tout en restant dans les limites de la loi du 11 mai 2007 sur la Société de gestion de Patrimoine Familial, telle que modifiée («Loi sur les SPF»)

**Art. 5.** Le capital social de la Société est fixé à un million sept cent mille Euros (EUR 1.700.000,-) représenté par mille sept cents (EUR 1.700) actions d'une valeur nominale de mille Euros (EUR 1.000,-) chacune.

Les actions ne peuvent être détenues que par des investisseurs éligibles comme définis par l'article 3 de la Loi sur les SPF.

Les actions sont librement cessibles sous réserve d'être détenues par des investisseurs éligibles tels que définis par l'article 3 de la Loi sur les SPF.

Les actions de la société peuvent être créées, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

### Administration - Surveillance

**Art. 6.** Tant que la Société a un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique seulement. Si la Société a plus d'un actionnaire, la Société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'assemblée générale doit nommer au moins 2 (deux) nouveaux administrateurs en plus de l'administrateur unique en place.

L'assemblée générale des actionnaires peut décider de nommer des administrateurs de classe A et des administrateurs de classe B, dont les droits et obligations sont décrits ci-après.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société, la personne morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la personne morale conformément à l'article 51bis de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée.

Le(s) administrateur(s) seront élus par l'assemblée générale. Les actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat ne pouvant excéder six ans. Ils seront rééligibles. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale de la Société. En l'absence d'administrateur disponible, l'assemblée générale devra être rapidement réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

**Art. 7.** Le conseil d'administration ou, le cas échéant, l'administrateur unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915 telle que modifiée ou les présents statuts à l'assemblée générale, tombent sous la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique, selon les cas.

**Art. 8.** Le conseil d'administration doit désigner parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent. Le premier président sera exceptionnellement nommé par l'assemblée générale extraordinaire de constitution.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux conseils d'administration en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme ou télex, un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à la réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion du conseil d'administration peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion du conseil d'administration peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion du conseil d'administration est retransmise en direct et (iv) les membres du conseil d'administration peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion du conseil d'administration par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration et si l'assemblée générale des actionnaires décide de diviser le conseil d'administration en administrateurs de classe A et administrateurs de classe B, au moins un administrateur de classe A et un administrateur de classe B devront être présents ou représentés.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. Au cas où lors d'une réunion, il existerait une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du président de la réunion ne sera pas prépondérante.

Une résolution prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Les résolutions prises par l'administrateur unique auront la même autorité que les résolutions prises par le conseil d'administration et seront constatées par des procès verbaux signés par l'administrateur unique.

Dans ces statuts, toute référence au conseil d'administration sera une référence à l'administrateur unique (dans l'hypothèse où la Société n'a qu'un seul administrateur) tant que la Société a un associé unique.



**Art. 9. Signature sociale.** Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par (i) la signature conjointe de deux administrateurs, ou (ii) si l'assemblée générale des actionnaires décide de diviser le conseil d'administration en administrateurs de classe A et administrateurs de classe B, par la signature conjointe d'un administrateur de classe A avec un administrateur de classe B, ou (iii) en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de l'administrateur unique, ou par (iv) la signature individuelle de l'un des délégués à la gestion quotidienne dans le cadre de la gestion quotidienne de la Société ou (v) la (les) signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration, et ce dans les limites les pouvoirs qui leur auront été conférés.

**Art. 10. Délégation de pouvoirs.** Le conseil d'administration peut déléguer de manière générale ou ponctuellement la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, conformément à l'article 60 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, sur les sociétés commerciales, à un directeur ou à un ou plusieurs comités, qu'ils soient composés de ses propres membres ou non, ou à un ou plusieurs administrateurs, gérants ou autres mandataires susceptibles d'agir seuls ou conjointement.

Le conseil d'administration détermine l'étendue des pouvoirs, les conditions du retrait et la rémunération attachés à ces délégations de pouvoir, y compris le pouvoir de subdéléguer.

Le conseil pourra également conférer des pouvoirs spéciaux à un ou plusieurs mandataires ou représentants de son choix.

### Surveillance

**Art. 11.** La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six années, rééligibles et toujours révocables.

### Année sociale - Assemblée générale

**Art. 12.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social commencera à courir du jour de la constitution de la prédite société, jusqu'au 31 décembre 2014.

**Art. 13.** Pour le cas où il n'y aurait qu'un seul actionnaire (l'associé unique), celui-ci exercera, au cours des assemblées générales dûment tenues, tous les pouvoirs revenant à l'assemblée générale des actionnaires en vertu de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires, lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et lorsqu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Chaque action donne droit à une voix.

Tout actionnaire pourra prendre part à l'assemblée générale des actionnaires en désignant par écrit, par câble, par télégramme, par télex, par facsimile ou par tout autre moyen de communication, une autre personne comme son mandataire.

Tout actionnaire de la Société peut participer à l'assemblée générale par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'assemblée générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'assemblée générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'assemblée générale est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'assemblée générale par un tel moyen de communication équivalra à une participation en personne à une telle réunion.

**Art. 14.** L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

**Art. 15.** L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique selon les cas est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 16.** L'assemblée générale annuelle se tiendra de plein droit le deuxième mardi du mois de juin à 14 heures et pour la première fois en deux mil quinze au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège social à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.



**Art. 17.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures et la Loi sur les SPF trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Souscription*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, la partie comparante Monsieur Adam Mackie, précité, représenté comme dit ci avant déclare souscrire l'intégralité des mille sept cents (1.700) actions ainsi émises.

Toutes les actions ayant une valeur nominale de mille Euros (EUR 1.000) chacune, ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de un million sept cent mille Euros (EUR 1.700.000,-) se trouve dès à présent à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 nouveau de la loi sur les sociétés commerciales telle que modifiée et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,-).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

L'actionnaire unique, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqué, s'est ensuite constitué en assemblée générale extraordinaire. Après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, il a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social est fixé à L- 2420 Luxembourg, 11, Avenue Emile Reuter.
2. Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (5) et sont appelés aux fonctions d'administrateurs de classe A et de classe B:  
Monsieur Adam Mackie, prénommé, administrateur classe A;  
Madame Wilma Tondini, sans état particulier, née le 4 décembre 1974 à Cagliari, demeurant au 22, route du Lac, 1094 Paudex (Suisse), administrateur de classe A;  
Monsieur Gerdy ROOSE, Expert comptable, né à Wevelgem (Belgique) le 14 février 1966, avec adresse professionnelle au 2, Avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg, administrateur de classe B;  
Monsieur Claude SCHMITZ, Conseil Fiscal, né à Luxembourg, le 23 septembre 1955, domicilié professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2 Avenue Charles De Gaulle, administrateur de classe B;  
Monsieur Pierre LENTZ, né à Luxembourg le 22 avril 1959, Expert Comptable, demeurant professionnellement au 2, Avenue Charles De Gaulle L-1653 Luxembourg, administrateur de classe B;
4. Est nommé au poste de Président Monsieur Claude SCHMITZ.
5. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes: La société AUDIEX S.A., avec siège social à L - 1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 65.469.
6. Le mandat des administrateurs et du commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2019, excepté en cas de démission préalable ou de révocation.

#### *Pouvoirs*

Le comparant donne par la présente pouvoir à tout cleric et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, pour rédiger et signer tout acte de modification (faute(s) de frappe(s)) au présent acte.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Mathieu Vacher, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 1<sup>er</sup> avril 2014. LAC / 2014 / 15130. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 8 avril 2014.

Référence de publication: 2014061730/216.

(140071682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2014.

**Arrigoni Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 52.801.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014061631/9.

(140072027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2014.

**Bodoni S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9962 Holler, 4, Helzchen.  
R.C.S. Luxembourg B 101.161.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014061686/9.

(140071659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2014.

**Atrival S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8210 Mamer, 90, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 164.728.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014061636/9.

(140071638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2014.

**Astelia S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 142.300.

Les comptes annuels au 30 septembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 14 avril 2014.

Référence de publication: 2014061634/10.

(140072428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2014.

**Crystal Beaver S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 158.099.

Changement suivant le contrat de cession de parts sociales du 1<sup>er</sup> avril 2014:

- Ancienne situation associé:

M. Adriano CALLÉ DA CUNHA LUCAS . . . . . 12.500 parts sociales

- Nouvelle situation associé:

M. Ernesto Vicente MACEDO DA COSTA, né le 1<sup>er</sup> mars 1969 à Luanda (Angola),  
demeurant à 43, Alameda Fonte Velha BLC C2 RC E, 2710-694 Sintra (Portugal) . . . . . 12.500 parts sociales

Luxembourg, le 6 mai 2014.

Pour avis sincère et conforme

*Pour Crystal Beaver S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014062548/17.

(140072981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2014.

**Bartholomé-Seyler S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8562 Schweich, 32, Sëllerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 98.100.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014061675/10.

(140071867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2014.

**Barentsmorneftegaz S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 177.539.

Les comptes annuels pour la période du 15 mai au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2014.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2014061655/13.

(140072315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2014.

**CSIGN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7526 Mersch, 9, allée John W. Leonard.

R.C.S. Luxembourg B 186.630.

## STATUTS

L'an deux mille quatorze, le vingt-trois avril.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck.

A comparu:

Monsieur DOUWES Lucien, administrateur de société, née le 4 juin 1986 à Dalfsen (NL), demeurant à L-9905 Trois-vierges, 37 Grand-rue

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de documenter les statuts d'une société anonyme qu'il déclare constituer comme suit:

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Entre les parties ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient par la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société de gestion de patrimoine familial de droit luxembourgeois, régie par les présents statuts et la législation luxembourgeoise afférente.

**Art. 2.** La société prend la dénomination de «CSIGN S.A.».

La société est constituée pour une durée indéterminée et aura son siège social à Mersch.

**Art. 3.** La société a pour objet principal la distribution et revente de produits, de panneaux et de signalisations publicitaires.

La société pourra accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières ou immobilières se rapportant à son objet social et pourra s'intéresser par voie d'apport, de fusion, de souscription ou de toute autre manière dans toutes les entreprises, associations, sociétés dont l'objet serait similaire ou connexes, au Grand-duché Ou à l'étranger

Elle pourra en outre prendre des participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, le contrôle et la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

**Art. 4.** Le capital social de la société est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000.- EUROS) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un EUROS (31.- EUROS) chacune.

**Art. 5.** Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire. Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire peut prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article trente-neuf de la loi sur les sociétés commerciales.

La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

**Art. 6.** La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme propriétaire à l'égard de la société.

**Art. 7.** Les actions de la société sont librement cessibles.

Cependant si un actionnaire désire céder tout ou partie de ses actions, il doit les offrir préférentiellement aux autres actionnaires, par lettre recommandée, proportionnellement à leur participation dans le capital de la société. En cas de désaccord sur le prix de cession, celui-ci sera fixé par un expert désigné par le ou les actionnaires qui entendent céder les actions et le ou les actionnaires qui entendent acquérir les actions. Au cas où les actionnaires ci-dessus désignés ne s'entendraient pas pour nommer un expert, celui-ci sera désigné par le Président du Tribunal de commerce de Luxembourg.

Les actionnaires qui n'auront pas répondu dans un délai de un mois par lettre recommandée à l'offre décrite ci-dessus seront considérés comme ayant abandonné leur droit de préférence.

### Administration - Surveillance

**Art. 8.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. S'il n'y a qu'un seul actionnaire le conseil d'administration peut n'avoir qu'un seul membre qui en exerce alors tous les pouvoirs.

Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. Ses décisions sont prises à la majorité des voix.

**Art. 9.** Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs à un ou deux administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents. La société se trouve engagée par la signature individuelle de l'administrateur délégué ou par la signature conjointe de l'administrateur délégué et d'un autre administrateur.

**Art. 10.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires.

**Art. 11.** Suivant les dispositions prévues par l'article 72-2 de la loi du 24 avril 1983 portant modification de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration pourra procéder à des versements d'acomptes sur dividendes.

### Année sociale - Assemblée générale

**Art. 12.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 13.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net. Tout actionnaire a le droit de prendre part aux délibérations de l'assemblée, en personne ou par mandataire, actionnaire ou pas.

Chaque action représentative du capital social donne droit à une voix.

**Art. 14.** L'assemblée générale des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation le deuxième mercredi du mois de mai à 15 heures, et pour la première fois en l'an deux mille quinze. Si ce jour est un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 15.** La société peut acquérir ses propres actions dans les cas et sous les conditions prévues par les articles 49-2 et suivants de la loi modifiée du 10 août 1915.

**Art. 16.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

### Souscription

Les actions ont été souscrites par le comparant prénommé.

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées entièrement par des versements en espèce, de sorte que la somme de Trente et mille Euros (31.000,00- EURO) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

*Disposition transitoire*

Par dérogation le premier exercice commence aujourd'hui même pour finir le trente et un décembre deux mille quatorze.

La première assemblée générale se tiendra en deux mille quinze.

*Déclaration*

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

*Estimation des frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ huit cent cinquante euros (850.-EUR).

*Déclaration*

Le(s) associé(s) déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

*Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les actionnaires représentant l'intégralité du capital social ont pris à l'unanimité les décisions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à un et celui des commissaires à un.
2. Est appelé au mandat d'administrateur unique Monsieur Lucien DOUWES, prénommé pour une durée de six ans.
4. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes pour une durée de six ans:

La société anonyme FIRELUX S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 84589, avec siège à L - 9053 Ettelbruck, 45, Avenue J.F. Kennedy.

5. Le siège social est fixé à L-7526 Mersch, 9 Allée John W. Leonard.

DONT ACTE, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et lecture faite, la comparante, ès-qualités qu'elle agit, connue du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Lucien DOUWES, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch, Le 24 avril 2014. Relation: DIE/2014/5139. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€.

Le Receveur pd (signé): Recken.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 5 mai 2012.

Référence de publication: 2014061756/114.

(140072249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2014.

---

**Exon AG, Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 114.984.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

Par jugement rendu en date du 24 avril 2014, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a

déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société

EXON A.G., avec siège social à L- 1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.

*Pour la société en liquidation*

Me Max Mailliet

*Le liquidateur*

Référence de publication: 2014061835/14.

(140071131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2014.

---

**Balderton Capital IV L1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 154.351.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2014.  
Maître Léonie GRETHEN  
Notaire

Référence de publication: 2014061649/12.  
(140071744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2014.

**Bloom Investments S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

R.C.S. Luxembourg B 102.303.

Veillez prendre note que la société à responsabilité limitée Intertrust (Luxembourg) S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 103123, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a dénoncé le siège social établi dans ses locaux de la société à responsabilité limitée BLOOM INVESTMENTS S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 102303, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 5 mai 2014.  
Pour avis sincère et conforme  
Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014061683/13.  
(140071667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2014.

**FGN-BDO, Société Anonyme,  
(anc. Fiduciaire Générale du Nord S.A.).**

Siège social: L-9237 Diekirch, 3, place Guillaume.  
R.C.S. Luxembourg B 92.717.

L'an deux mille quatorze, le quatre avril.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné;

Se réunit

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme Fiduciaire Générale du Nord S.A., ayant son siège social à L-9237 Diekirch, 3, place Guillaume, R.C.S. Luxembourg section B numéro 92.717, constituée le 28 novembre 1996 par acte de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, publié au Mémorial C 86 du 28 février 1997 et dont les statuts ont été modifiés par acte du 4 mai 2001, publié au Mémorial C 1157 du 13 décembre 2001 et du 20 septembre 2012, publié au Mémorial C 2694 du 5 novembre 2012.

L'assemblée est présidée par Monsieur Bob PLEIN, employé, ayant son adresse professionnelle à Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le président désigne Monsieur Henri DA CRUZ, employé, ayant son adresse professionnelle à Junglinster, 3, route de Luxembourg, comme secrétaire.

L'assemblée choisit Monsieur Max MAYER, employé, ayant son adresse professionnelle à Junglinster, 3, route de Luxembourg, comme scrutateur.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les 3.600 (trois mille six cents) actions représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, «l'Assemblée», de sorte que cette dernière peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1) Modification de la dénomination de la Société en «FGN-BDO».

2) Modification de l'article 1<sup>er</sup> des statuts pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Ces statuts régissent une société anonyme luxembourgeoise dénommée «FGN-BDO».

3) Suppression du 4<sup>ème</sup> paragraphe de l'article 2 des statuts.

4) Suppression de la deuxième phrase de l'article 11 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

*Première résolution*

L'Assemblée décide de modifier la dénomination de la Société en «FGN..BDO».

*Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de modifier l'article 1<sup>er</sup> des statuts pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Ces statuts régissent une société anonyme luxembourgeoise dénommée «FGN..BDO».

*Troisième résolution*

L'Assemblée décide de supprimer le 4<sup>ème</sup> paragraphe de l'article 2 des statuts.

*Quatrième résolution*

L'Assemblée décide de supprimer la deuxième phrase de l'article 11 des statuts.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: Bob PLEIN, Henri DA CRUZ, Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 10 avril 2014. Relation GRE/2014/1511. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 5 mai 2014.

Référence de publication: 2014061841/55.

(140071940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2014.

**Institut Nathacia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3730 Rumelange, 50-52, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 149.382.

L'an deux mille quatorze, le dix-sept avril.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

ONT COMPARU:

1.- Madame Nathacia CIVICO, esthéticienne, née à Villerupt (France) le 20 mai 1981, demeurant à F-57330 Volmerange-les-Mines, 7, Cité des Peupliers, détentrice de soixante (60) parts sociales.

2.- Monsieur Sandro GIOVAGNOLI, personal trainer, né à Dudelange, le 1<sup>er</sup> juin 1971, demeurant à F-57330 Volmerange-les-Mines, 7, Cité des Peupliers, détenteur de quarante (40) parts sociales.

Lesquels comparants, agissant en leur qualité de seuls associés de la société à responsabilité limitée "INSTITUT NATHACIA S.à r.l." (numéro d'identité 2009 24 32 069), avec siège social à L-3730 Rumelange, 50-52, Grand-Rue, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 149.382, constituée suivant acte reçu par le notaire Tom METZLER, alors de résidence à Luxembourg, en date du 11 novembre 2009, publié au Mémorial C numéro 2427 du 14 décembre 2009 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le prédit notaire Tom METZLER, en date du 8 août 2011, publié au Mémorial C, numéro 2484 du 14 octobre 2011 et suivant acte reçu par le notaire Frank MOLITOR, de résidence à Dudelange, en date du 5 décembre 2011, publié au Mémorial C, numéro 169 du 20 janvier 2012,

ont requis le notaire d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les associés décident de modifier l'article 3 des statuts, relatif à l'objet social, pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation d'un institut de beauté, avec soins esthétiques, maquillage, manucure, pédicure, coiffure, relooking et conseil en image, coaching sportif, fitness et remise en forme, confection d'ongles artificiels,



gestion d'un organisme de formation professionnelle continue, commerce de produits cosmétiques, restauration avec débit de boissons non alcooliques.

La société a aussi pour objet l'exploitation de marques, brevets, enseignes, licences dont elle est propriétaire ou non, sous forme de franchise, location, redevances ou royalties et la mise en valeur de toutes autres marques, brevets, enseignes ou licences. La société a aussi pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. D'une façon générale, l'entreprise pourra effectuer toutes les opérations accessoires se rapportant directement ou indirectement à son objet, tant au Grand-Duché du Luxembourg qu'à l'étranger.

La société a également pour objet la détention, l'exploitation, la mise en valeur, la vente ou la location d'immeubles, de terrains et autres, situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, ainsi que toutes les opérations financières, mobilières et immobilières y rattachées directement ou indirectement.

La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, d'avances, de garanties ou autrement.

La société pourra effectuer des prestations de services administratifs, financiers, ainsi que le commissionnement.

La société pourra également prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement, en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association."

#### *Deuxième résolution*

Les associés décident de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (€ 12.400.-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-quatre euros (€ 124.-) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont réunies entre les mains d'un seul associé, la société sera considérée comme une société à responsabilité limitée unipersonnelle conformément à l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2 de la même loi sont d'application."

Les comparants déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la société faisant l'objet des présentes et agir pour leur propre compte et certifient que la société ne se livre pas et ne s'est pas livrée pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à environ mille euros (€ 1.000.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: CIVICO, GIOVAGNOLI, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 25 avril 2014. Relation: CAP/2014/1586. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande.

Bascharage, le 5 mai 2014.

Référence de publication: 2014061941/69.

(140071914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2014.

#### **Dundeal (International) 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 171.854.

Les statuts coordonnés au 25 mars 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2014061768/11.

(140071391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2014.

**Casa Luxembourg s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2529 Howald, 20, rue des Scillas.

R.C.S. Luxembourg B 144.523.

—  
EXTRAIT

Suite à une cession de parts sociales dûment approuvée par les associés le 28 janvier 2009, le capital social fixé à 1.239.000,-EUROS, représenté par 100 parts sociales, d'une valeur nominale de 12.390,- EUR chacune, entièrement souscrites et libérées, se répartit désormais comme suit:

CASA HOLDING B.V.

Quatre vingt dix parts sociales . . . . . 90

PIOCHEUR LUXEMBOURG SA

Dix parts sociales . . . . . 10

Total: Cent parts sociales . . . . . 100

Luxembourg, le 6 mai 2014.

Fiduciaire des P.M.E.

Société anonyme

Signatures

Référence de publication: 2014062557/20.

(140073151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2014.

—  
**KSS Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 106.644.

L'an deux mille quatorze, le vingt-quatre avril.

Par-devant nous, Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

A COMPARU:

Key Cayman LP, une «limited partnership» exemptée régie par les lois des Iles Caïmanes, ayant son siège social au c/o Walkers SPV Limited, PO Box 908GT, Mary Street, George Town, Grand Cayman, Iles Caïmanes (l'«Associée Unique»), ici représentée par Monsieur Steven van Waas, juriste, résidant professionnellement à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis du notaire soussigné qu'il prenne acte de ce qui suit:

(i) Qu'elle est l'associée unique de KSS HOLDINGS S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 102, rue des Maraîchers, L-2124 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 106.644, constituée par acte notarié de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 2 mars 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 697 daté du 14 juillet 2005, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu aux termes d'un acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, du 30 décembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 569 du 3 mars 2012 (la «Société»).

(ii) Que l'Associée Unique a adopté les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Il est décidé de transférer le siège social de la Société du 102, rue des Maraîchers, L-2124 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, à l'Atrium Business Park, 33 rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.

*Deuxième résolution*

En conséquence il est décidé de modifier, avec effet immédiat, la première phrase de l'article 5 des statuts de la Société, tant dans sa version anglaise que dans sa version française, pour lui donner la teneur suivante:

**- Version en langue anglaise**

“ **Art. 5.** The registered office of the Company is established in Bertrange.”

**- Version en langue française**

« **Art. 5.** Le siège social de la Société est établi à Bertrange.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Bertrange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par nom, prénom, qualité et demeure, ce dernier a signé avec Nous notaire, la présente minute.

Signé: S. van Waas, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 25 avril 2014. Relation: MER/2014/845. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR COPIE CONFORME.

Mersch, le 2 mai 2014.

Référence de publication: 2014061978/45.

(140071524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2014.

---

**Braveza Investments, Société à responsabilité limitée soparfi.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 81.755.

Les comptes annuels audités de la société au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014061693/12.

(140072307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2014.

---

**Builders Insurance Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8422 Steinfort, 69, rue de Hobscheid.

R.C.S. Luxembourg B 180.477.

Les statuts coordonnés de la prédite société au 25 avril 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 2 mai 2014.

Maître Marc LECUIT

*Notaire*

Référence de publication: 2014061696/13.

(140071228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2014.

---

**Birnesto Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 127.705.

*Extrait des décisions prises par le conseil d'administration en date du 7 avril 2014*

Le siège a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Veuillez noter que les adresses professionnelles de Mme Katia CAMBON, administrateur de catégorie B et présidente du conseil d'administration, M. Sébastien ANDRE, administrateur de catégorie B et Mme Mariateresa BATTAGLIA, administrateur de catégorie A, se situent désormais à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Luxembourg, le 6 mai 2014.

Pour extrait et avis sincères et conformes

*Pour BIRNESTO INVESTMENTS S.A.*

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014062512/17.

(140072777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2014.

---

**Bartholomé-Seyler S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8562 Schweich, 32, Sëllerstrooss.  
R.C.S. Luxembourg B 98.100.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014061676/10.

(140071983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2014.

**Builders Insurance Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8422 Steinfort, 69, rue de Hobscheid.  
R.C.S. Luxembourg B 180.477.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Steinfort, le 23 avril 2014.

*Pour Builders Insurance Holdings S.A.*

John S Morrey

*Managing Director*

Référence de publication: 2014061698/13.

(140071531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2014.

**Nephele Luxco 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 181.448.

DISSOLUTION

In the year two thousand and fourteen, on the thirty-first of March.

Before Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand-Duchy of Luxembourg,

appeared:

Nephele Luxco 1 S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 12F, rue Guillaume Kroll, in L-1882 Luxembourg, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 181.405, here represented by Mr Frank Stolz-Page, private employee, with professional address in Mondorf-les-Bains, by virtue of a proxy under private seal given in Luxembourg on 27 March 2014.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as aforementioned and representing the whole corporate capital, requires the notary to act the following:

1° The appearing party is the sole shareholder of "Nephele Luxco 2 S.à.r.l.", a société à responsabilité limitée, having its registered office at 12F, rue Guillaume Kroll, in L-1882 Luxembourg, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 181.448, incorporated pursuant to a notarial deed dated 30 octobre 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 3150 of 11 December 2013 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have been amended pursuant to a notarial deed dated 14 November 2013, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 71 of 8 January 2014.

2° The share capital of the Company is fixed at one million euro (EUR 1,000,000.-) represented by one million (1,000,000) class A shares, one million (1,000,000) class B shares, one million (1,000,000) class C shares, one million (1,000,000) class D shares, one million (1,000,000) class E shares, one million (1,000,000) class F shares, one million (1,000,000) class G shares, one million (1,000,000) class H shares, one million (1,000,000) class I shares, one million (1,000,000) class J shares with a par value of one cent (EUR 0.10) each.

3° Nephele Luxco 1 S.à.r.l., prenamed, acting in its capacity as sole shareholder, hereby resolves to dissolve the Company with effect from today and to put the Company into liquidation. It assumes the function of liquidator of the Company.

4° In such capacity, it declares that the activity of the Company has ceased, that the Company has no more liabilities, that the sole shareholder is vested with all assets and hereby declares that it will take over and assume liability for any known but unpaid and any yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself; consequently the liquidation of the Company is deemed to have been carried out and completed.

5° All assets and liabilities, without any restriction or limitation, of the Company shall be deemed transferred at book value to the sole shareholder as of the date hereof. The transfer of all assets and liabilities of the Company will be undertaken against the cancellation of the shares held by the sole shareholder in the Company.

6° All rights and obligations of the Company vis-à-vis third parties shall be taken over by the sole shareholder.

7° The liquidator and sole shareholder has full knowledge of the articles of incorporation and the financial situation of the Company.

8° The accounts of the Company with respect to all past financial years are approved at the date of the present meeting and the liquidator and sole shareholder takes note of the liquidation accounts of the Company and hereby approves such accounts. The liquidator and sole shareholder waives the review of the liquidation accounts and the preparation of a report by an auditor to the liquidation.

9° Discharge is granted to the directors of the Company and to the independent auditor for the execution of their mandates.

10° The books and corporate documents of the Company will be maintained during the period of five (5) years at the following address: 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

Whereof the present deed is drawn up in Mondorf-les-Bains, at the office of the undersigned notary, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the proxyholder of the appearing party and in case of divergence between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said person appearing signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le trente et un mars,

par devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu

Nephele Luxco 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 12F, rue Guillaume Kroll à L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 181.405.,

ici représentée par Monsieur Frank Stolz, employé privé, avec adresse professionnelle à Mondorf-les-Bains,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 27 mars 2014.

Laquelle procuration restera, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, annexée aux présentes pour être soumise avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus et représentant l'intégralité du capital souscrit, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

1° La comparante est l'associé unique de la société à responsabilité limitée «Nephele Luxco 2 S.à r.l.», ayant son siège social au 12F, rue Guillaume Kroll à L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 181.448, constituée suivant acte notarié en date du 30 octobre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 3150 du 11 décembre 2013 (la «Société») et dont les statuts ont été modifiés suivant acte notarié du 14 novembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 71 du 8 janvier 2014.

2° Le capital social de la société est fixé à un million d'euros (EUR 1,000,000.-) représenté par un million (1.000.000) de parts sociales de catégories A, un million (1.000.000) de parts sociales de catégories B, un million (1.000.000) de parts sociales de catégories C, un million (1.000.000) de parts sociales de catégories D, un million (1.000.000) de parts sociales de catégories E, un million (1.000.000) de parts sociales de catégories F, un million (1.000.000) de parts sociales de catégories G, un million (1.000.000) de parts sociales de catégories H, un million (1.000.000) de parts sociales de catégories I, un million (1.000.000) de parts sociales de catégories J d'une valeur nominale d'un cent (EUR 0,10) chacune.

3° Par la présente, Nephele Luxco 1 S.à r.l., prénommée, en sa qualité d'associé unique prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation. Elle assume la fonction de liquidateur.

4° En cette qualité, l'associé unique déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de la Société a été payé ou provisionné, que l'associé unique est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; par conséquent la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

5° L'universalité des éléments actifs et passifs, sans aucune restriction ni limitation, du patrimoine de la Société sont considérés transférés à leur valeur comptable à l'associé unique à la date d'aujourd'hui. Le transfert de l'universalité des éléments actifs et passifs de la Société sera réalisé en contrepartie de l'annulation des parts sociales détenues par l'associé unique dans la Société.

6° Tous droits et obligations de la Société vis-à-vis des tiers seront pris en charge par l'associé unique.

7° Le liquidateur et associé unique a parfaitement connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

8° Les comptes de la Société relatifs aux exercices sociaux passés sont approuvés à la date de la présente assemblée et le liquidateur et associé unique prend note des comptes de liquidation de la Société et par la présente approuve ces comptes. Le liquidateur et associé unique renonce à l'examen des comptes de liquidation et à l'établissement d'un rapport par un commissaire à la liquidation.

9° Décharge pleine et entière est accordée aux gérants et au réviseur d'entreprise agréé pour l'exécution de leurs mandats.

10° Les livres et documents de la Société seront conservés pendant la durée de cinq (5) ans à l'adresse suivante: 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du mandataire de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Stolz-Page, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 4 avril 2014. REM/2014/785. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 2 mai 2014.

Référence de publication: 2014062096/112.

(140071719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2014.

### **In Globo Consult S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Regus Airport Business Center, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 88.033.

L'an deux mille quatorze, le vingt-quatre avril.

Par devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme IN GLOBO CONSULT S.A., avec siège social à L-5635 Mondorfles-Bains, 4a, avenue Docteur Ernest Feltgen, constituée sous forme de société anonyme suivant acte reçu par le notaire Henri BECK, de résidence à Echternach, en date 11 juillet 2002, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 1361 du 19 septembre 2002,

Inscrite au registre du commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B 88.033,

L'assemblée est ouverte à 16.15 heures, présidée par Monsieur Carlo KINTGEN, demeurant à Luxembourg, qui assure également la fonction de scrutateur;

Qui désigne comme secrétaire Madame Monique GOLDENBERG, employée, demeurant à Steinfort.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour:

#### *Ordre du jour*

1. Transfert du siège social de la société et la modification afférente de l'article 2 - alinéa 1<sup>er</sup> ;

2. Adaptation de l'adresse de l'administrateur et administrateur-délégué;

3. Divers.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est constituée régulièrement et peut valablement délibérer, telle qu'elle est constituée, sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits étant reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes

*Première résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de Mondorf-les-Bains, à L-1736 Senningerberg, REGUS AIRPORT BUSINESS CENTER, 5, rue du Heienhaff. Par conséquent, l'article 2 - alinéa 1 des statuts aura la teneur suivante:

« **Art. 2. (alinéa 1).** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Senningerberg. Der Sitz kann innerhalb derselben Gemeinde durch einen einfachen Beschluss des Verwaltungsrates verlegt werden.»

*Deuxième résolution*

L'adresse de l'administrateur et administrateur-délégué est modifiée en conséquence de la résolution qui précède. Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée à 16.30 heures.

*Frais*

Le montant des dépens, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à 900.-EUR

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire.

Signé: C. Kintgen, M. Goldenberg, Anja HOLTZ.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 25 avril 2014 - EAC/2014/5786 - Reçu soixante-quinze euros = 75 €.-

*Le Receveur (signé): A. Santioni.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties pour servir à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 28 avril 2014.

Référence de publication: 2014061938/57.

(140072141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2014.

**Nephele Luxco 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 181.539.

—  
DISSOLUTION

In the year two thousand and fourteen, on the thirty-first of March.

Before Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand-Duchy of Luxembourg,

appeared:

Nephele Luxco 2 S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 12F, rue Guillaume Kroll, in L-1882 Luxembourg, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 181.448, here represented by Mr Frank Stolz-Page, private employee, with professional address in Mondorf-les-Bains, by virtue of a proxy under private seal given in Luxembourg on 27 March 2014.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as aforementioned and representing the whole corporate capital, requires the notary to act the following:

1° The appearing party is the sole shareholder of "Nephele Luxco 3 S.à.r.l.", a société à responsabilité limitée, having its registered office at 12F, rue Guillaume Kroll, in L-1882 Luxembourg, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 181.539, incorporated pursuant to a notarial deed dated 6 novembre 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 3216 of 18 December 2013 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have been amended pursuant to a notarial deed dated 14 November 2013, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 51 of 7 January 2014.

2° The share capital of the Company is fixed at one million euro (EUR 1,000,000.-) represented by one million (1,000,000) class A shares, one million (1,000,000) class B shares, one million (1,000,000) class C shares, one million (1,000,000) class D shares, one million (1,000,000) class E shares, one million (1,000,000) class F shares, one million (1,000,000) class G shares, one million (1,000,000) class H shares, one million (1,000,000) class I shares, one million (1,000,000) class J shares with a par value of one cent (EUR 0.10) each.



3° Nephele Luxco 2 S.à.r.l., prenamed, acting in its capacity as sole shareholder, hereby resolves to dissolve the Company with effect from today and to put the Company into liquidation. It assumes the function of liquidator of the Company.

4° In such capacity, it declares that the activity of the Company has ceased, that the Company has no more liabilities, that the sole shareholder is vested with all assets and hereby declares that it will take over and assume liability for any known but unpaid and any yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself; consequently the liquidation of the Company is deemed to have been carried out and completed.

5° All assets and liabilities, without any restriction or limitation, of the Company shall be deemed transferred at book value to the sole shareholder as of the date hereof. The transfer of all assets and liabilities of the Company will be undertaken against the cancellation of the shares held by the sole shareholder in the Company.

6° All rights and obligations of the Company vis-à-vis third parties shall be taken over by the sole shareholder.

7° The liquidator and sole shareholder has full knowledge of the articles of incorporation and the financial situation of the Company.

8° The accounts of the Company with respect to all past financial years are approved at the date of the present meeting and the liquidator and sole shareholder takes note of the liquidation accounts of the Company and hereby approves such accounts. The liquidator and sole shareholder waives the review of the liquidation accounts and the preparation of a report by an auditor to the liquidation.

9° Discharge is granted to the directors of the Company and to the independent auditor for the execution of their mandates.

10° The books and corporate documents of the Company will be maintained during the period of five (5) years at the following address: 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg.

Whereof the present deed is drawn up in Mondorf-les-Bains, at the office of the undersigned notary, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the proxyholder of the appearing party and in case of divergence between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said person appearing signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le trente et un mars,

par devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu

Nephele Luxco 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 12F, rue Guillaume Kroll à L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 181.448., ici représentée par Monsieur Frank Stolz, employé privé, avec adresse professionnelle à Mondorf-les-Bains, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 27 mars 2014.

Laquelle procuration restera, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, annexée aux présentes pour être soumise avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus et représentant l'intégralité du capital souscrit, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

1° La comparante est l'associé unique de la société à responsabilité limitée «Nephele Luxco 3 S.à r.l.», ayant son siège social au 12F, rue Guillaume Kroll à L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 181.539, constituée suivant acte notarié en date du 6 novembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 3216 du 18 décembre 2013 (la «Société») et dont les statuts ont été modifiés suivant acte notarié du 14 novembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 51 du 7 janvier 2014.

2° Le capital social de la société est fixé à un million d'euros (EUR 1,000,000.-) représenté par un million (1.000.000) de parts sociales de catégories A, un million (1.000.000) de parts sociales de catégories B, un million (1.000.000) de parts sociales de catégories C, un million (1.000.000) de parts sociales de catégories D, un million (1.000.000) de parts sociales de catégories E, un million (1.000.000) de parts sociales de catégories F, un million (1.000.000) de parts sociales de catégories G, un million (1.000.000) de parts sociales de catégories H, un million (1.000.000) de parts sociales de catégories I, un million (1.000.000) de parts sociales de catégories J d'une valeur nominale d'un cent (EUR 0,10) chacune.

3° Par la présente, Nephele Luxco 2 S.à r.l., prénommée, en sa qualité d'associé unique prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation. Elle assume la fonction de liquidateur.

4° En cette qualité, l'associé unique déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de la Société a été payé ou provisionné, que l'associé unique est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; par conséquent la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

5° L'universalité des éléments actifs et passifs, sans aucune restriction ni limitation, du patrimoine de la Société sont considérés transférés à leur valeur comptable à l'associé unique à la date d'aujourd'hui. Le transfert de l'universalité des éléments actifs et passifs de la Société sera réalisé en contrepartie de l'annulation des parts sociales détenues par l'associé unique dans la Société.

6° Tous droits et obligations de la Société vis-à-vis des tiers seront pris en charge par l'associé unique.

7° Le liquidateur et associé unique a parfaitement connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

8° Les comptes de la Société relatifs aux exercices sociaux passés sont approuvés à la date de la présente assemblée et le liquidateur et associé unique prend note des comptes de liquidation de la Société et par la présente approuve ces comptes. Le liquidateur et associé unique renonce à l'examen des comptes de liquidation et à l'établissement d'un rapport par un commissaire à la liquidation.

9° Décharge pleine et entière est accordée aux gérants et au réviseur d'entreprise agréé pour l'exécution de leurs mandats.

10° Les livres et documents de la Société seront conservés pendant la durée de cinq (5) ans à l'adresse suivante: 412F, route d'Esch, L-1030, Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du mandataire de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Stolz-Page, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 4 avril 2014. REM/2014/784. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 2 mai 2014.

Référence de publication: 2014062097/112.

(140071723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2014.

---

**Office Center Warken S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9390 Reisdorf, 16, route de la Sûre.

R.C.S. Luxembourg B 147.643.

Im Jahre zweitausend vierzehn, den zweiundzwanzigsten April.

Vor dem unterzeichneten Notar Pierre PROBST, mit dem Amtssitz zu Ettelbrück.

Versammelte sich die außergewöhnliche Generalversammlung der Aktionäre der Aktiengesellschaft "OFFICE CENTER WARKEN S.A." mit Sitz in L-6480 Echternach, 7, Val des Roses (Matrikel 2009 22 15 408)

eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg Sektion B unter Nummer 147.643,

gegründet unter dem Namen « SPINAL ENDOVISION S.A. » durch Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar, am 4. August 2009, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1742 vom 9. September 2009.

Die Versammlung wurde eröffnet um 13.30 Uhr und fand statt unter dem Vorsitz von Herrn Walter Peter ORTH, Bauunternehmer, geboren in 3. Juli 1962 in Trier, beruflich ansässig in L-9390 Reisdorf, 16, route de la Sûre. Die Gesellschafterversammlung verzichtet einstimmig auf die Berufung eines Sekretärs und eines Stimmzählers.

Der Präsident erklärte und bat sodann den amtierenden Notar zu beurkunden daß:

I. Die erschienenen oder vertretenen Aktionäre der Aktiengesellschaft sowie die Anzahl der von ihnen gehaltenen Aktien auf einer Anwesenheitsliste angeführt sind, welche nach gehöriger ne Paraphierung durch den Präsidenten und den amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde beigegeben bleibt, um mit derselben einregistriert zu werden.

II. Aus der Anwesenheitsliste geht hervor, dass die 330 bestehenden Aktien, welche das gesamte Gesellschaftskapital darstellen, in gegenwärtiger außerordentlichen Generalversammlung zugegen oder vertreten sind, und die Versammlung somit rechtsgültig über sämtliche Punkte der Tagesordnung entscheiden kann.

III. Die Tagesordnung gegenwärtiger Versammlung begreift nachfolgende Punkte:

1. Verlegung des Gesellschaftssitzes von L-6480 Echternach, 7, Val des Roses nach L-9390 Reisdorf, 16, route de la Sûre und in diesem Sinne wird Artikel 1, § 2 der Satzungen abgeändert, um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

“ **Art. 2. §1.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Reisdorf.”

2. Verschiedenes.

Nachdem vorstehende Punkte von der Versammlung gutgeheißen wurden, wurden folgende Beschlüsse einstimmig gefasst:

*Einzigster Beschluss*

Die Versammlung beschließt, den Sitz der Gesellschaft von L-6480 Echternach, 7, Val des Roses nach L-9390 Reisdorf, 16, route de la Sûre zu verlegen und in diesem Sinne wird Artikel 2, § 1 der Satzungen abgeändert, um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

“ **Art. 2. §1.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Reisdorf.”

*Erklärung des Unterzeichners*

Der Gesellschafter erklärt hiermit, dass er der dinglich Begünstigte der Gesellschaft, die Gegenstand dieser Urkunde ist, im Sinne des Gesetzes vom 12. November 2004 in der abgeänderten Fassung, und bescheinigt, dass die Mittel / Güter / Rechte die das Kapital der Gesellschaft bilden nicht von irgendeiner Tätigkeit, die nach Artikel 506-1 des Strafgesetzbuches oder Artikel 8-1 des Gesetzes vom 19. Februar 1973 betreffend den Handel von Arzneimitteln und die Bekämpfung der Drogenabhängigkeit oder einer terroristische Handlung stammen im Sinne des Artikels 135-5 des Strafgesetzbuches (als Finanzierung des Terrorismus definiert).

*Kosten*

Die Kosten, Gebühren und jedwede Auslagen die der Gesellschaft auf Grund gegenwärtiger Urkunde erwachsen, werden geschätzt auf EUR 750,-.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Ettelbruck, Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung des Vorstehenden an die Mitglieder des Büros, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen sowie Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: Walter Peter ORTH, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch, Le 24 avril 2014. Relation: DIE/2014/5142. Reçu soixante-quinze euros 75,00.- €.

*Le Receveur pd (signé):* Recken.

FUER GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, der Gesellschaft auf Begehren und zum Zwecke der Veröffentlichung im Memorial erteilt.

Ettelbrück, den 5. Mai 2014.

Référence de publication: 2014062108/56.

(140072006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2014.

**Banque Internationale à Luxembourg, Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 6.307.

L'assemblée générale annuelle de la Banque Internationale à Luxembourg, société anonyme, qui s'est tenue en date du 25 avril 2014, a

- pris acte de la démission de Mme Sarah Khabirpour de son mandat d'administrateur, avec effet au 1<sup>er</sup> mars 2014; pris acte de la demande de non renouvellement du mandat d'administrateur de M. Jacques Lanners, venu à échéance le 25 avril 2014;

- pris acte de la demande de non renouvellement du mandat d'administrateur de M. Jacquot Schwertzer, venu à échéance le 25 avril 2014;

- nommé M. Nicholas Harvey comme nouvel administrateur, avec effet au 25 avril 2014;

- nommé M. Albert Wildgen comme nouvel administrateur, avec effet au 25 avril 2014;

- nommé M. Christophe Zeeb-Ichter comme nouvel administrateur, avec effet au 25 avril 2014.

L'assemblée générale annuelle a décidé que les mandats des administrateurs de la banque auront la durée suivante:

- mandat de M. Robert Glaesener - 2 ans

- mandat de M. Nicholas Harvey - 4 ans

- mandat de M. François Moes - 1 an

- mandat de M. George Nasra - 4 ans

- mandat de M. François Pauly - 3 ans

- mandat de M. Etienne Reuter - 4 ans

- mandat de M. Frank Wagener - 1 an

- mandat de M. Albert Wildgen - 3 ans

- mandat de M. Christophe Zeeb-Ichter - 4 ans

La nouvelle composition du Conseil d'administration de la Banque Internationale à Luxembourg se présente ainsi comme suit:

Nom	Fonction	Adresse professionnelle
Frank Wagener	Président	69 route d'Esch - L-2953 Luxembourg
George Nasra	Vice-président	15 boulevard Roosevelt L-2450 Luxembourg
François Pauly	Administrateur-Délégué	69 route d'Esch L-2953 Luxembourg
Robert Glaesener	Administrateur	14 rue Aldringen L-1118 Luxembourg
Nicholas Harvey	Administrateur	15 boulevard Roosevelt L-2450 Luxembourg
François Moes	Administrateur	28 route de Luxembourg L-6916 Roodt-sur-Syre
Etienne Reuter	Administrateur	3 rue de la Congrégation L-1352 Luxembourg
Michel Scharff	Administrateur	69 route d'Esch L-2953 Luxembourg
Serge Schimoff	Administrateur	69 route d'Esch L-2953 Luxembourg
Donny Wagner	Administrateur	69 route d'Esch L-2953 Luxembourg
Fernand Welschbillig	Administrateur	69 route d'Esch L-2953 Luxembourg
Albert Wildgen	Administrateur	69 boulevard de la Pétrusse L-2320 Luxembourg
Christophe Zeeb-Ichter	Administrateur	3 rue de la Congrégation L-1352 Luxembourg

Luxembourg, le 2 mai 2014.

Banque Internationale à Luxembourg  
Société anonyme  
Simone Wallers / Jean-Paul Putz  
Manager / Senior Manager

Référence de publication: 2014061652/48.

(140071841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2014.

### **Osiris Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1670 Senningerberg, 5, Spackeltergaass.

R.C.S. Luxembourg B 186.620.

#### STATUTS

L'an deux mille quatorze, le huit avril.

Pardevant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1. Monsieur Yoann KLAEDTKE, étudiant, né le 17 septembre 1991 à Luxembourg, demeurant au 5, Spackeltergaass, L-1670 Senningerberg, Luxembourg;
2. Monsieur Esteban PAU, banquier, né le 14 août 1988 à Luxembourg, demeurant au 10, rue du coin, L-6976 Oberanven, Luxembourg

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "OSIRIS LUXEMBOURG S.à r.l."

**Art. 2.** Le siège social est établi dans la commune de Niederanven.

Il pourra être transféré en tout autre endroit dans le Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

**Art. 3.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet l'exploitation d'un débit de boissons non alcooliques ambulant incluant la vente de café et de viennoiseries.

En outre, la société pourra exercer toute autre activité commerciale à moins qu'elle ne soit spécialement réglementée.

D'une façon générale, elle pourra faire toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), divisé en cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, entièrement libérées.

**Art. 6.** Les parts sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de transmission pour cause de mort, ainsi que pour l'évaluation des parts en cas de cessions, l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, est applicable.

En cas de cession des parts, les autres associés ont un droit de préemption.

**Art. 7.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 8.** Les héritiers et représentants ou ayants-droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

**Art. 9.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe les pouvoirs et les rémunérations.

Le gérant est nommé par l'Assemblée Générale. Il est nommé pour une durée indéterminée. Ses pouvoirs sont définis dans l'acte de nomination.

Le gérant peut nommer des fondés de pouvoirs, associés ou non, pouvant agir au nom et pour le compte de la société, dans la limite des pouvoirs conférés dans l'acte de nomination.

Le gérant est habilité à instituer des succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

**Art. 10.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 11.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 13.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

**Art. 14.** Chaque année au dernier jour de décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Les produits de la société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

**Art. 15.** En cas de dissolution de la société, chaque associé prélèvera avant tout partage le montant nominal de sa part dans le capital; le surplus sera partagé au prorata des mises des associés. Si l'actif net ne permet pas le remboursement du capital social, le partage se fera proportionnellement aux mises initiales.

**Art. 16.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

**Art. 17.** Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et finira le 31 décembre 2014.

#### *Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant été ainsi établis, les comparants ont souscrit à l'intégralité du capital comme suit:

1.- Monsieur Yoann KLAEDTKE, prénommé, deux cents cinquante parts sociales . . . . .	250
2.- Monsieur Esteban PAU, prénommée, deux cents cinquante parts sociales . . . . .	250
Total: cinq cents parts sociales . . . . .	<u>500</u>

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

#### *Estimation des frais*

Le montant des charges, frais, dépenses ou rémunérations sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à la somme de mille cent euros (EUR 1.100,-).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Ensuite, les associés se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, et à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

Est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée:

1. Monsieur Yoann KLAEDTKE, prénommé.

La société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant unique.

Il peut conférer des pouvoirs à des tiers.

2.- Le siège social de la société est établi à l'adresse suivante:

L-1670 Senningerberg, 5, Spackeltegaass.

#### *Pouvoirs*

Les comparants, agissant dans un intérêt commun, donnent pouvoir à tous clercs et employés de l'Étude du notaire soussigné, à l'effet de faire dresser et signer tous actes rectificatifs éventuels des présentes.

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, état et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Yoann Klaedtke, Esteban Pau, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 10 avril 2014. LAC / 2014/ 17038. Reçu 75.-€.

*Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.*

Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 16 avril 2014.

Référence de publication: 2014062132/115.

(140072009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2014.

#### **Clever Invest S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 136.533.

Le siège social de la société CLEVER INVEST S.A., Société Anonyme,

Siège social: L-4963 Clemency, 9, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 136533 a été dénoncé avec effet immédiat le 02 Mai 2014.

La société SV SERVICES SARL a résilié avec effet immédiat le 02 Mai 2014 la convention de domiciliation datée du 05 mai 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 02/05/2014.

Référence de publication: 2014061737/13.

(140071106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2014.

**Generali Fund Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 134.555.

—

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue à Luxembourg le 2 avril 2014:*

Il résulte dudit procès-verbal que:

- le mandat de Monsieur Ulrich Ostholt en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 19 juillet 2013 a été confirmé;
- le mandat de Monsieur Michel Andignac en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 31 octobre 2013 a été confirmé;
- le mandat de Madame Laure Mazzoleni Robin en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 19 juillet 2013 a été confirmé;
- le mandat de Monsieur Jan Stig Rasmussen en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 31 janvier 2014 a été confirmé;
- les mandats de Messieurs Giancarlo Fancel, Mario Andrea Beccaria, Volker Seidel, Alex Schmitt et Madame Marylène Alix en tant qu'administrateurs de la Société ont été renouvelés;
- le mandat d'ERNST & YOUNG en tant que réviseur indépendant de la Société a été renouvelé.

Leurs mandats expireront à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes annuels de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2014.

Luxembourg, le 5 mai 2014.

Pour extrait conforme

Alex SCHMITT

Mandataire

Référence de publication: 2014062687/26.

(140072730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2014.

**P.C.M. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 84, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 99.560.

L'an deux mil quatorze, le onze avril.

Pardevant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1° EMERJUL PROJECT S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 84, Grand Rue, L - 6630 Wasserbillig, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous la section B et son numéro 117.902, ici représentée par son administrateur-délégué Monsieur Wolfgang Scholer, avoir pouvoir de représentation individuelle;

2° Monsieur Hans OLINGER, commerçant, né à Mehring (Allemagne) le 20 janvier 1951, demeurant à L-1221 Luxembourg, 207, rue de Beggen,

3° Monsieur Konstantin ROHR, commerçant, né à Trèves, le 16 septembre 1981, demeurant à D-54298 Igel, Schauinsland 2;

4° ORESO SA, une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 84, Grand Rue, L - 6630 Wasserbillig, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous la section B et son numéro 65.800, ici représentée par son administrateur-délégué Monsieur Wolfgang Scholer, avec pouvoir de représentation individuelle;

La comparante, prénommée sous 1°, déclare être l'actionnaire unique de la société anonyme P.C.M. S.A., avec siège social au 84, Grand Rue, L - 6630 Wasserbillig, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 99560, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 4 mars 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 458 du 30 avril 2004, les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçue par le notaire instrumentant en date du 8 février 2012, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 458 du 30 avril 2004 (la "Société"), et prie le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'actionnaire unique décide d'augmenter le capital souscrit de la société d'un montant de sept cents Euros (EUR 700,-) pour porter le capital social de la société de son montant actuel de trente-cinq mille Euros (EUR 35.000,-) à trente cinq



mille sept cents Euros (EUR 35.700) par l'émission de 2 nouvelles actions d'une valeur nominale de trois cent cinquante (EUR 350,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Toutes les nouvelles actions sont souscrites à l'instant par l'actionnaire unique EMERJUL PROJECT S.A., prénommée et représentée comme dit ci-avant.

Toutes les actions sont libérées en espèces de sorte que le montant de sept cents Euros (EUR 700,-) est à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant au moyen d'un certificat bancaire.

#### *Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution qui précède, l'actionnaire unique décide de modifier l'article 5 paragraphe 1 des statuts, lequel aura désormais la teneur suivante:

**Art. 5. (paragraphe 1).** «Le capital social de la société est fixé à trente cinq mille sept cents Euros (EUR 35.700) représenté par cent deux (102) actions d'une valeur nominale de trois cent cinquante euros (EUR 350,-) chacune.»

#### *Troisième résolution*

EMERJUL PROJECT S.A., prénommée sous 1°, et représentée par son administrateur-délégué, déclare par les présentes céder trente-quatre (34) actions dont elle est titulaire de la société P.C.M. S.A., à Monsieur Hans OLINGER, prénommé sous 2°, ici présent et qui accepte au prix global convenu entre parties, hors la comptabilité du notaire.

#### *Quatrième résolution*

EMERJUL PROJECT S.A., prénommée sous 1°, et représentée comme dit ci-avant, déclare par les présentes céder trente-quatre (34) actions dont elle est titulaire de la société P.C.M. S.A., à Monsieur Konstantin ROHR, prénommé sous 3°, ici présent et qui accepte au prix global convenu entre parties, hors la comptabilité du notaire.

#### *Cinquième résolution*

EMERJUL PROJECT S.A., prénommée sous 1°, et représentée comme dit ci-avant, déclare par les présentes céder trente-quatre (34) actions dont elle est titulaire de la société P.C.M. S.A., à ORESO SA, prénommée sous 4°, représentée par son administrateur-délégué et qui accepte au prix global convenu entre parties, hors la comptabilité du notaire.

#### *Sixième résolution*

Suite aux cessions d'actions qui précèdent les nouveaux actionnaires prénommés de 2° à 4° décident de modifier l'objet social de la société et modifient en conséquence l'article 4 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 4.** La société a pour objet, exclusivement pour son propre compte, la gestion, l'acquisition et la vente des biens immobiliers, ou des droits immobiliers, à l'exclusion de toute activité commerciale.

Elle peut à cet effet affecter ses immeubles en hypothèque.

La société peut en outre accomplir toutes opérations quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet ou de nature à en favoriser la réalisation soit au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.»

#### *Septième résolution*

Les actions étant au porteur, les actionnaires donnent tout pouvoir au conseil d'administration ou à l'administrateur unique afin de procéder aux écritures et formalités nécessaires suite aux résolutions qui précèdent.

#### *Huitième résolution*

Les actionnaires décident de révoquer Madame Judith Böttel de son poste d'administrateur de la Société.

#### *Neuvième résolution*

Les actionnaires décident de nommer en remplacement de l'administrateur révoqué, Monsieur Konstantin ROHR, prénommé sous 3° en tant qu'administrateur de la Société pour une période de six ans.

La société est engagée par la signature conjointe de deux administrateurs ou bien par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

#### *Dixième résolution*

Les actionnaires décident de renouveler les mandats de Monsieur Hans Olinger et de Monsieur Wolfgang Scholer en tant qu'administrateurs et de Madame Heike Roth en tant que commissaire aux comptes pour une durée de six ans.

#### *Onzième résolution*

Les actionnaires décident de modifier l'adresse de Monsieur Wolfgang Scholer en tant qu'administrateur et administrateur-délégué de la Société qui se lira comme suit: L-6630 Wasserbillig, 84, Grand-Rue.

83887

*Pouvoirs*

Les comparants, agissant dans un intérêt commun, donnent pouvoir à tous clerks et employés de l'Étude du notaire soussigné, à l'effet de faire dresser et signer tous actes rectificatifs éventuels des présentes.

*Frais*

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de deux mille deux cents euros EUR 2.200.-.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée des actionnaires, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Wolfgang Scholer, Hans Olinger, Konstantin Rohr, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 15 avril 2014. LAC / 2014 / 17735. Reçu 75.-€.

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 29 avril 2014.

Référence de publication: 2014062137/93.

(140071680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2014.

**Nettoyage de Vitres S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4214 Esch-sur-Alzette, 1, rue de Lille.

R.C.S. Luxembourg B 21.924.

—  
**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

L'an deux mille quatorze,

le vingt-quatre avril.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Madame Annie-Marie WISCOUR CONTER, gérante de société, née à Arlon (Belgique), le 22 septembre 1956, demeurant au 1, rue de Lille, L-4214 Esch-sur-Alzette.

Laquelle comparante, ici personnellement présente, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

1.- Qu'elle est la seule et unique associée (l'«Associé») de la société «NETTOYAGE DE VITRES S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée soumise au droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social actuel au 1, rue de Lille, L-4214 Esch-sur-Alzette,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 21 924 et constituée suivant acte notarié dressé en date du 17 août 1984, lequel acte fut publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») le 04 octobre 1984, sous le numéro 264 et page 12628;

2.- Que les statuts de la Société furent modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié reçu en date du 16 mars 2000, lequel acte de modification des statuts fut publié au Mémorial, le 11 juillet 2000, sous le numéro 490 et page 23489;

3.- Que le capital social de la Société s'élève actuellement à DOUZE MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE EUROS et SOIXANTE-HUIT CENTS (12'394,68 EUR) et se trouve représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de VINGT-QUATRE EUROS et SOIXANTE-DIX-HUIT CENTS (24,78 EUR) chacune, toutes intégralement libérées;

4.- Que suite à deux (2) cessions de parts sociales dressées sous seing privé à la date du 02 décembre 2013, elle (l'Associé) est devenu associé unique et par conséquent propriétaire unique de toutes les cinq cents (500) parts sociales de la Société; la preuve de ces deux cessions de parts sociales sous seing privé en date du 02 décembre 2013, a été rapportée au notaire soussigné qui la reconnaît expressément;

5.- Que l'Associé déclare expressément que la Société a cessé définitivement toute activité commerciale;

6.- Dès lors l'Associé prémentionné déclare dissoudre ladite Société avec effet immédiat;

7.- Que l'Associé, en sa qualité de détenteur unique des parts sociales de la Société déclare avoir reçu tous les actifs de la Société et qu'il prendra personnellement en charge tout le passif de la Société qu'il soit occulte et inconnu à ce moment;

8.- Que partant la Société se trouve par le présent acte complètement liquidée;

9.- Que décharge pleine et entière est accordée à la gérante unique, mandat exercé par l'Associé de la Société pour l'exercice dudit mandat jusqu'à ce jour;

10.- Que les livres, documents et pièces relatifs à la Société resteront conservés durant le délai légal de cinq (5) ans à l'adresse suivante: 1, rue de Lille, L-4214 Esch-sur-Alzette.

11.- Que l'Associé déclare prendre à sa charge tous les frais résultant du présent acte.

Dont acte, fait et passé à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, l'Associé prémentionné a signé avec Nous le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: A.M. WISCOUR CONTER, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 28 avril 2014. Relation: EAC/2014/5878. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2014062098/49.

(140072410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2014.

**Pinor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 182.400.

In the year two thousand and fourteen.

On the fourteenth day of April.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg),

THERE APPEARED:

TORINO FIDUCIARIA - FIDITOR S.R.L., 10123 Torino, Italie, Via Andrea Doria, 15, registered with the Trade and Companies' Register of Italy under number 01300410014,

represented by Mr. Max MAYER, employee, residing professionally in Junglinster, 3, route de Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy, after having been signed "ne varietur" by the notary and the proxy-holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The appearing party, through its attorney, declared and requested the notary to act:

that the appearing party is the sole present partner of the private limited company (société à responsabilité limitée)..Pinor S.à r.l.", with registered office at L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, Grand-Duchy of Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 182400 (hereinafter referred to as "the Company"), incorporated in Liechtenstein on November 11, 1975, and whose articles of association have been amended for the last time in the framework of the transfer of its registered office and of the place of its central administration from Triesen (Liechtenstein) to Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) and the adoption by the Company of the Luxembourg nationality by deed of Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Redange-sur-Attert (Grand-Duchy of Luxembourg), on December 6, 2013, published in the Mémorial C number 3192 of December 16, 2013.

and that the appearing party has taken the following resolutions:

*First resolution*

The corporate capital is decreased to the extent of four thousand three hundred and thirty-six Euro (EUR 4,336.-) in order to reduce it from its present amount of twenty four thousand three hundred and thirty six Euro (EUR 24.336.-) to twenty thousand Euro (EUR 20,000.-) by the cancellation of four thousand three hundred and thirty-six (4,336) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each belonging to the appearing party and by the cancellation of losses to the extent of four thousand three hundred and thirty-six Euro (EUR 4,336.-).

Said losses have been proved to the undersigned notary by an interim balance sheet as of February 28, 2014 which will be kept at the notary's office.

*Second resolution*

The duration of the Company is amended in order to fix the term of the latter to December 31, 2050.

*Third resolution*

The resignation of the private limited company UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES SARL as manager is accepted and full and entire discharge is given to the latter for the performance of its mandate until its resignation.

*Fourth resolution*

The registered office and place of effective management and central administration of the Company is transferred to Italy, 20 122 Milano, Via Carlo Giuseppe Merlo n.1, the Italian nationality is adopted by the Company as well as articles

of association of a private limited company ("società a responsabilità limitata") under the law of Italy in the form as attached to the present deed, and the name "Pinor S.R.L."

*Fifth resolution*

Mr. Vittorio BELLOTTI, company director, born on March 24, 1933 in Milano, Italy (fiscal code BLL VTR 33E24 F205Q), residing at I-20122 Milano, Via Carlo Giuseppe Merlo n.1 is appointed as sole director up to revocation or resignation.

*Sixth resolution*

Mr. Vittorio BELLOTTI is authorized to fulfil in Italy all formalities required in order to implement the transfer of the registered office to Italy and to adopt the Italian nationality.

*Seventh resolution*

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES SARL, with residing professionally at L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, is appointed as special attorney of the Company in order to receive any notification issued by the Luxembourg tax authorities addressed to the Company.

*Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately EUR 1,400.-.

*Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the attorney signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze.

Le quatorze avril.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinser (Grand-Duché de Luxembourg),

**A COMPARU:**

La société TORINO FIDUCIARIA - FIDITOR S.R.L., 10123 Torino, Italie, Via Andrea Doria, 15, inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés d'Italie sous le numéro 01300410014,

représentée par Monsieur Max MAYER, employé, ayant son domicile professionnel à Junglinster, 3, route de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le notaire et la mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

que la comparante est la seule et unique associée actuelle de la société à responsabilité limitée "Pinor S.à r.l.", R.C.S. Luxembourg B 182400, ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert (ci-après dénommée la "Société"), constituée au Liechtenstein le 11 novembre 1975, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois dans le cadre du transfert de son siège social et de son administration centrale de Triesen (Liechtenstein) à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) et de l'adoption par la Société de la nationalité luxembourgeoise par acte de Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 6 décembre 2013, publié au Mémorial C numéro 3192 en date du 16 décembre 2013.

et que la comparante a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Le capital est réduit à concurrence de quatre mille trois cent trente-six Euros (EUR 4.336,-) pour réduire son montant actuel de vingt-quatre mille trois cent trente-six Euros (EUR 24.336,-) à vingt mille Euros (EUR 20.000,-) par l'annulation de quatre mille trois cent trente-six (4.336) actions ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune appartenant à la comparante et par l'annulation des pertes à concurrence de quatre mille trois cent trente-six Euros (EUR 4.336,-).

Lesdites pertes ont été prouvées au notaire soussigné par les comptes intérimaires au 28 février 2014 qui seront conservés à l'étude notariale.

*Deuxième résolution*

La durée de la société est modifiée afin de fixer le terme de cette dernière au 31 décembre 2050.

*Troisième résolution*

La démission de la société à responsabilité limitée UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES SARL comme gérante est acceptée et décharge pleine et entière lui est donnée pour l'exercice de son mandat jusqu'à sa démission.

*Quatrième résolution*

Le siège social et l'administration centrale de la Société est transféré en Italie, 20 122 Milano, Via Carlo Giuseppe Merlo n.1, la nationalité italienne est adoptée par la Société de même que des statuts d'une société à responsabilité limitée sous la loi italienne, dans la forme telle qu'annexée au présent acte, et la dénomination "PINOR S.R.L."

*Cinquième résolution*

M. Vittorio BELLOTTI, administrateur de sociétés, né le 24 mars 1933 à Milan, Italie (code fiscal BLL VTR 33E24 F205Q), demeurant à I- 20122 Milano, Via Carlo Giuseppe Merlo n.1 est nommé seul gérant jusqu'à révocation ou démission.

*Sixième résolution*

M. Vittorio BELLOTTI est autorisé à accomplir en Italie toutes les formalités nécessaires à la réalisation du transfert du siège en Italie, et à l'adoption de la nationalité Italienne.

*Septième résolution*

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES SARL, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, est nommé comme représentant spécial de la Société chargé de traiter toutes les demandes émises par les autorités fiscales luxembourgeoises adressées à la Société.

*Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, s'élève à environ 1.400,- EUR.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Déclaration*

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise et la langue française, déclare par la présente qu'à la demande des personnes comparantes ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande des mêmes personnes comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 16 avril 2014. Relation GRE/2014/1613. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2014062140/127.

(140071708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2014.

**Plexus Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 186.603.

—  
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-third day of April.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg,

THERE APPEARED

Reflexive Investments S.A., a Swiss corporation established under the laws of Switzerland, whose registered office is situated at 20, Quai Gustave Ador, CH-1207, Geneva, Switzerland registered with the companies and trade register of under number CHE-114 844 424.

Hereby represented by Mr. Daniel GODINHO, paralegal, residing professionally at Ogier law firm, 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, by virtue of a proxy dated on 17<sup>th</sup> April 2014.

The said proxy, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The party appearing requested the executing notary to record the following articles (the Articles) of a société à responsabilité limitée (S.à r.l.) that it hereby establishes as follows:

**1. Art. 1. Name.** Among the subscriber and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company is hereby established in the form of a société à responsabilité limitée (S.à r.l.) under the name of Plexus Investments S.à r.l. (the Company).

The Company shall be governed by the law of 10<sup>th</sup> August 1915 on commercial companies, as amended (the Law) and by these Articles.

**2. Art. 2. Registered office.** The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg through a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to these Articles.

The address of the registered office may be transferred within the same borough by a decision of the board of managers (conseil de gérance) (the Board).

In the event that the Board determines that extraordinary political, economic or social events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measure shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg corporation.

**3. Art. 3. Term of the company.** The Company is incorporated for an unlimited duration.

**4. Art. 4. Purpose.** The purpose of the Company is the constitution, operation and management of the corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions) PLEXUS, a specialised investment fund organised as an investment company with variable capital, with its registered office in Luxembourg (hereafter the SICAV).

Upon constitution, the Company shall take up the role of general managing partner of the SICAV (the General Managing Partner). As long as the Company shall be acting in such a capacity, it will hence be responsible for ensuring that the SICAV is always suitably managed and operated, and that its investment portfolio is always appropriately managed under the supervision and authority of the General Managing Partner, so that the SICAV is at all times compliant with the Law and with the law of 13 February 2007 relating to specialised investment funds, as amended.

The Company may also grant assistance to affiliated companies or obtain assistance and advice from third parties, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, including taking borrowings, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

**5. Art. 5. Managers' liability.** The managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

**6. Art. 6. Share capital - Shares.**

6.1 Subscribed and paid-up share capital

The corporate capital of the Company is fixed at EUR 13,000.- (Thirteen Thousand euro) represented by 13 (Thirteen) shares (parts sociales) of a par value of EUR 1,000.- (One Thousand euro) each, all fully subscribed and entirely paid up.

6.2 Modification of share capital

The capital may be changed at any time by a decision of the general meeting of shareholders, in accordance with article 8 of these Articles and within the limits provided for by article 199 of the Law.

6.3 Profit participation

Each share entitles its holder to a fraction of the corporate assets and profits in direct proportion to the number of shares in existence.

6.4 Indivisibility of shares

The shares of the Company are indivisible, since only 1 (One) owner is admitted per share. Co-owners have to appoint a sole person as their representative in the Company.

6.5 Transfer of shares

The shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of article 189 and 190 of the Law.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least 3/4 (Three Quarters) of the corporate share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Transfers of shares must be recorded by a notarized or private deed. Transfers shall not be valid towards the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.6 Registration of shares



All shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register in accordance with article 185 of the Law.

## **7. Art. 7. Management.**

### 7.1 Appointment and removal

The Company is managed by a minimum of 3 (Three) managers (each a Manager) constituting a board of managers (the Board). The Managers need not be shareholders of the Company.

The Managers are appointed by the general meeting of shareholders deciding on an unanimous basis.

A Manager may be revoked ad nutum (with or without ground) and replaced at any time by resolution adopted by the shareholders representing at least 75% (Seventy Five Percent) of the share capital.

In the event that a Manager is removed or replaced or in the event a Manager resigns, dies, retires or in the event of any other vacancy, his/her replacement shall be appointed by the general meeting of shareholders deciding on a unanimous basis.

The members of the Board shall not be compensated for their services as managers, unless otherwise decided by the general meeting of shareholders. The Company shall reimburse the managers for reasonable expenses incurred in the carrying out of their duties, including reasonable travel and accommodation expenses incurred for attending meetings of the Board.

### 7.2 Powers

All powers not expressly reserved by Law or by these Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board.

### 7.3 Representation of the Company and signatory power

Towards third parties as well in matters before a court, the Managers will have all powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the purpose of the Company, provided the terms of article 7.3 have been complied with.

The Company shall be bound by the joint signature of any two members of the Board.

The Board may sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The Board will determine the responsibilities and remuneration (if any) of these agents, the duration of their appointment and any other relevant agency conditions.

### 7.4 Chairman, Vice-Chairman, Secretary, Procedures

The Board may choose among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a Manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the Board and of the general meeting of shareholders.

Meetings of the Board shall be properly convened.

The resolutions of the Board shall be recorded in the minutes, which will have to be signed by the chairman and the secretary, or by a public notary, and recorded in the books of the Company. Copies or extracts of such minutes shall be signed by the chairman, by the secretary or by any Manager, and may be produced in judicial proceedings or otherwise.

The Board can act validly only if at least a majority of the Managers are present or represented at the Board meeting.

Resolutions shall be approved and passed by a majority of the votes cast. Resolutions in writing approved and signed by all Managers, whether in a single or in several separate documents, shall have the same strength and effect as resolutions passed at the Board meetings.

Any or all of the Managers may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the Managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

**8. Art. 8. General meeting of shareholders.** In a sole member company, the sole shareholder assumes all powers conferred by the Law to the shareholders' general meetings.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of Shares he owns. Each shareholder shall hold a number of votes equal to the number of Shares held by him. Collective decisions are only validly taken insofar as shareholders owning more than half of the issued share capital adopt them.

However, resolutions to amend the Articles, except in case of a change of nationality of the Company, which requires a unanimous vote, may only be adopted by a majority of the shareholders owning at 75% (Seventy Five Percent) of the Company's issued share capital, in accordance with the provisions of the Law.

Any shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing or by fax as its/his proxy another person who need not to be a shareholder itself/himself.

The holding of shareholders' general meetings shall not be mandatory where the number of shareholders does not exceed 25 (Twenty Five). In such case, each shareholder may receive the precise wording of the text of the resolutions proposed to be adopted and may give his vote in writing.



**9. Art. 9. Annual general meeting of shareholders.** Where the number of shareholders exceeds 25 (Twenty Five), an annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the first Tuesday, of the month of June at 1 p.m. Central European Time (CET). If such day is not a business day in Luxembourg, the annual general meeting of shareholders shall be held on the next following business day.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified by the sole Manager or in case of plurality of Managers, the Board of Managers, in the respective convening notices of such meetings.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the discretionary judgment of the sole Manager or in case of plurality of Managers, the Board of Managers, exceptional circumstances of force majeure so require.

**10. Art. 10. Auditor.** Where the number of shareholders exceeds 25 (Twenty Five), the operations of the Company shall be supervised by 1 (One) or more licensed auditors in accordance with article 200 of the Law.

**11. Art. 11. Financial year - Annual accounts.**

11.1 Financial year

The financial year of the Company commences on 1<sup>st</sup> January and shall end on 31<sup>st</sup> December of the same year, with the exception of the first financial year which shall begin on the date of the formation of the Company and shall end on 31<sup>st</sup> December 2014.

11.2 Annual accounts

Each year, the Board prepares the inventory, the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company in accordance with the Law.

Each shareholder or his/her agent may inspect at the registered office of the Company, the inventory, balance sheet, profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the licensed auditor(s) set-up in accordance with the Law.

**12. Art. 12. Distributions - Interim dividends.** An amount equal to 5% (Five Percent) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to 10% (Ten Percent) of the share capital of the Company. The balance of the net profits may be distributed to the shareholders, commensurate with their shareholding in the Company. Interim dividends may be declared and paid out of distributable profits by the general meeting of shareholders or by the board of managers as far and subject as provided by law.

**13. Art. 13. Dissolution - Liquidation.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of one of the shareholders.

Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholders in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles. At the time of the dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by 1 (One) or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

**14. Art. 14. Amendments to the articles.** These Articles may be amended by a meeting of shareholders, subject to a quorum provided by the laws of Luxembourg and subject to unanimity of the shareholders.

**15. Art. 15. Reference to the law.** All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law as such law has been or may be amended from time to time.

*Subscription*

The Articles having thus been established, the appearing party declares to subscribe the share capital as follows:

Subscriber	Number of shares	Subscribed amount	% of share capital
Reflexive Investments S.A. ....	13	EUR 13,000.-	100%
TOTAL .....	13	EUR 13,000.-	100%

On the date of the incorporation, all the shares have been entirely paid-up by payments in cash, so that the amount of 13,000.- (Thirteen Thousand euro) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the undersigned notary.

*Estimate of costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand euros (1,000.-EUR).

*Resolutions*

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholder has resolved that:

I. The Company will be managed by 3 (Three) managers (gérants).

II. The following persons have been appointed as managers (gérants) of the Company for an unlimited period:

- Mr. Flavio BORRI, Manager of Reflexive Investments S.A., born on 22 November 1971 in Turin, Italy with professional address at 20, Quai Gustave Ador, CH- 1207 Geneva;
- Mr. Michel THILL, Manager of Ogier Fiduciary Services (Luxembourg) S.à r.l., born on 8 June 1965 in Arlon, Belgium with professional address at 2-4 rue Eugène Ruppert, L- 1020 Luxembourg;
- Mr. Giovanni VITTORE, Manager at Fiduciaire Mevea Luxembourg S.à r.l., born on 29 May 1955 in Turin, Italy, with professional address at 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg.

III. The registered office of the Company is located at 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg.

IV. KPMG Audit S.à r.l., with registered office in 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg shall be appointed as statutory auditor of the Company. The mandate of the statutory auditor shall end on the first general shareholders meeting to be held in 2015.

#### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarised deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read and explained to the meeting and to the members of the bureau, each and all known by the undersigned notary, the appearing person signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède.**

L'an deux mille quatorze, le vingt-troisième jour du mois d'avril.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

#### **A COMPARU**

Reflexive Investments S.A., une société suisse constituée selon les lois suisses ayant son siège social au 20, Quai Gustave Ador, CH-1207, Genève et inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés de Genève sous le numéro CHE-114.844.424.

Ci-après représentée par Daniel GODINHO, paralegal, de l'étude Ogier, résidant professionnellement au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg en vertu d'une procuration donnée le 17 avril 2014.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée (S.à r.l.) dont il a arrêté les statuts (les Statuts) comme suit:

**1. Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Entre le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des parts sociales ci-après émises, est établie une société à responsabilité limitée (S.à r.l.) sous la dénomination Plexus Investments S.à r.l. (la Société).

La Société sera régie par la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) ainsi que par les présents statuts.

**2. Art. 2. Siège social.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-ville, Grand-duché de Luxembourg.

La Société peut décider, après délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts, de transférer le siège social en tout autre endroit du Grand-duché de Luxembourg.

A l'intérieur de la même commune, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil de gérance (le Conseil).

Si le Conseil estime que des événements extraordinaires ont lieu ou sont imminents, d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la bonne communication de ce siège avec l'étranger, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces événements anormaux; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

**3. Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**4. Art. 4. Objet social.** L'objet de la Société est la constitution, l'administration et la gestion de la société en commandite par actions PLEXUS, un fonds d'investissement spécialisé organisé sous la forme d'une société d'investissement à capital variable, dont le siège social est à Luxembourg (ci-après la SICAV).

A sa constitution, la Société deviendra l'associé gérant-commandité de la SICAV (l'Associé Gérant-Commandité). Aussi longtemps que la Société agira en cette capacité, elle devra s'assurer que la SICAV est toujours convenablement administrée et gérée, et que son portefeuille d'investissement est toujours géré de manière appropriée sous la supervision et

l'autorité de l'Associé Gérant-Commandité, afin que la SICAV soit à tout moment en conformité avec la Loi et la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés, comme amendée.

La Société peut également accorder assistance aux sociétés affiliées ou obtenir assistance et avis de tiers, prendre toute mesure de contrôle et de supervision et mener toute opération, y compris d'emprunt, qui serait utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

**5. Art. 5. Responsabilité des gérants.** Les gérants ne contractent en raison de leur fonction aucune responsabilité personnelle du fait des engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**6. Art. 6. Capital social - Parts sociales.**

**6.1 Capital social souscrit et libéré**

Le montant du capital social de la Société est de EUR 13.000.- (Treize Mille euros) représenté par 13 (Treize) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1.000.- (Mille euros) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

**6.2 Modification du capital social**

Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 8 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

**6.3 Participation aux profits**

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**6.4 Indivisibilité des parts sociales**

Les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'1 (Un) seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**6.5 Transfert de parts sociales**

Les parts sociales détenues par chaque actionnaire sont transmissibles sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

Les parts sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non-associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des associés représentant au moins 3/4 (Trois Quarts) du capital social.

Le transfert de parts sociales doit s'effectuer par acte notarié ou sous seing privé. Le transfert ne peut être opposable à la Société ou aux tiers qu'à partir de sa notification à la Société ou de son acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

**6.6 Enregistrement de parts sociales**

Toutes les parts sociales émises sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et inscrites sur le registre des actionnaires de la Société conformément à l'article 185 de la Loi.

**7. Art. 7. Gérance.**

**7.1 Nomination et révocation**

La Société est gérée par au moins 3 (Trois) gérants (chacun un Gérant) formant un conseil de gérance (le Conseil). Les Gérants ne sont pas obligatoirement associés.

Les Gérants sont nommés à l'unanimité par l'assemblée générale des associés.

Un Gérant peut être révoqué ad nutum (avec ou sans motif) et remplacé à tout moment sur décision de l'assemblée générale des associés représentant au moins 75% (Soixante-Quinze Pourcent) du capital social.

Dans l'hypothèse où un Gérant serait révoqué ou au cas où un Gérant démissionnerait, décéderait, partirait à la retraite ou en cas de toute autre vacance, son successeur sera désigné à l'unanimité par l'assemblée générale des associés.

Les membres du Conseil ne seront pas rémunérés pour leurs services en tant que Gérant(s), sauf s'il en est décidé autrement par l'assemblée générale des associés. La Société pourra rembourser aux Gérants les dépenses raisonnables engagées dans l'exécution de leur mandat, y compris les dépenses raisonnables de voyage et de logement engagées lors de la participation aux réunions du Conseil.

**7.2 Pouvoirs**

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du Conseil.

**7.3 Représentation de la Société et pouvoir de signature**

Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, les Gérants auront tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toute circonstance et pour effectuer et approuver tout acte et opération conformes à l'objet social et dans le respect des termes du présent article 7.3.

La Société sera engagée par la signature conjointe de n'importe lesquels de deux de ses Gérants.

Le Conseil pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Le Conseil déterminera les responsabilités des mandataires et leur rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et toute autre condition de ce mandat.

**7.4 Président, Vice-Président, Secrétaire, Procédures**

Le Conseil peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, Gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil et de l'assemblée générale des associés.

Les résolutions du Conseil seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés par le président et le secrétaire ou par un notaire et seront enregistrés dans les livres de la Société. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux seront signés par le président, le secrétaire ou par un Gérant et pourront être produits en justice ou ailleurs.

Les réunions du Conseil doivent être convoquées en bonne et due forme.

Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des Gérants est présente ou représentée à la réunion du Conseil.

Les résolutions ne pourront être prises qu'à la majorité des votes exprimés. Les résolutions prises par écrit, approuvées et signées par tous les Gérants en un seul ou plusieurs documents distincts, produiront effet au même titre que les résolutions prise aux réunions du Conseil.

Tout Gérant peut participer aux réunions du Conseil par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen similaire de communication permettant aux Gérants participant à un Conseil de pouvoir se comprendre mutuellement. Dans l'hypothèse d'une participation à une réunion par de tels moyens, le ou les Gérants concernés seront considérés comme ayant participé en personne à la réunion.

**8. Art. 8. Assemblée générale des associés.** Dans une société à associé unique, l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés aux assemblées générales des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient. Chaque associé possède un nombre de votes égal au nombre de parts sociales qu'il détient. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social émis.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société, pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins 75% (Soixante Quinze Pourcent) du capital social émis de la Société, conformément aux prescriptions de la Loi.

Chaque associé peut agir à toute assemblée générale des associés en nommant par écrit ou par fax un mandataire en tant que son représentant, qu'il soit associé ou non.

La tenue d'assemblées générales des associés n'est pas obligatoire lorsque le nombre des associés n'est pas supérieur à 25 (Vingt Cinq). Dans ce cas, chaque associé pourra recevoir le texte des résolutions ou décisions proposées à adopter et pourra émettre son vote par écrit.

**9. Art. 9. Assemblée générale annuelle.** Si le nombre des associés est supérieur à 25 (Vingt Cinq), une assemblée générale annuelle des associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le premier mardi du mois de juin à 13 heures heure d'Europe centrale (HEC). Si ce jour devait être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle des associés se tiendra le jour ouvrable suivant.

Les autres assemblées des associés pourront être tenues à l'endroit et à l'heure tels que précisé par le Gérant unique ou en cas de pluralité de Gérants, par le Conseil de Gérance, dans les convocations relatives à ces assemblées.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, pourront se tenir à l'étranger, si de l'avis discrétionnaire du Gérant unique ou en cas de pluralité de Gérants, du Conseil de Gérance, des circonstances exceptionnelles de force majeure le requièrent.

**10. Art. 10. Auditeur.** Lorsque le nombre des associés est supérieur à 25 (Vingt Cinq), les opérations de la Société sont contrôlées par 1 (Un) ou plusieurs commissaires, associés ou non, conformément à l'article 200 de la Loi.

#### **11. Art. 11. Exercice social - Comptes annuels.**

##### 11.1 L'exercice social

L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année, à l'exception de la première année au cours de laquelle l'exercice social débutera au jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2014.

##### 11.2 Les comptes annuels

Chaque année le Conseil dresse l'inventaire, le bilan et le compte des pertes et profits conformément à la Loi.

Chaque associé ou son représentant pourra examiner, au siège social de la Société, l'inventaire, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaires constitué conformément à la Loi.

**12. Art. 12. Distribution - Dividendes intérimaires.** Un montant égal à 5% (Cinq Pourcent) du bénéfice net est affecté à la réserve statutaire jusqu'à ce que le montant en réserve représente 10% (Dix Pourcent) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion de leur participation dans le capital de la Société. L'assemblée générale des associés ou le Conseil peuvent à tout moment déclarer et payer des dividendes intérimaires en avance sur les profits distribuables sous réserve de respecter les conditions prévues par la loi.

**13. Art. 13. Dissolution - Liquidation.** La Société ne sera pas dissoute en raison du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite d'un des associés.

Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale dans les conditions exigées pour la modification des Statuts. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par 1 (Un) ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**14. Art. 14. Modification des statuts.** Les présents Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des associés conformément au quorum requis par le droit luxembourgeois et à l'unanimité des associés.

**15. Art. 15. Loi applicable.** Toutes les matières non régies par les présents statuts seront soumises aux dispositions de la Loi.

#### Souscription

Les Statuts ainsi établis, la partie qui a comparu déclare souscrire le capital comme suit:

Nom du souscripteur	Nombre de parts sociales souscrites	Montant souscrit	Pourcentage détenu
Reflexive Investments S.A. ....	13	EUR 13,000.-	100%
TOTAL .....	13	EUR 13,000.-	100%

A la constitution, toutes les parts ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que le montant de 13,000.- EUR (Treize Mille euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

#### Frais

Les dépenses, coûts, rémunérations ou frais, sous quelque forme que ce soit, qui résultent de la constitution de la Société seront supportés par celle-ci et sont estimées à mille euros environ EUR (1.000.-EUR).

#### Résolutions

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé a pris les résolutions suivantes:

I. La Société sera gérée par 3 (Trois) Gérants.

II. Les personnes suivantes sont nommées Gérants de la Société, pour une durée illimitée:

- Monsieur Flavio BORRI, Directeur de Reflexive Investments S.A., né le 22 Novembre 1971 à Turin en Italie, avec adresse professionnelle au 20, Quai Gustave Ador, CH- 1207 Genève;

- Monsieur Michel THILL, Directeur d'Ogier Fiduciary Services (Luxembourg) S.à r.l, né le 8 June 1965 à Arlon, Belgique, avec adresse professionnelle au 2-4 rue Eugène Ruppert, L- 1020 Luxembourg; et

- Monsieur Giovanni VITTORE, Directeur au sein de Fiduciaire Mevea Luxembourg S.à r.l, né le 29 Mai 1955 à Turin en Italie, avec adresse professionnelle au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg.

III. Le siège social de la Société est établi au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg.

IV. KPMG Audit S.à r.l., avec siège social au 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes.

Son mandat viendra à échéance lors de la première assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2015.

#### Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate ici que les parties comparantes ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête desdites parties, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. GODINHO, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 24 avril 2014. Relation: LAC/2014/19049. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2014.

Référence de publication: 2014062143/396.

(140071576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2014.

**ASO Lux 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.520,06.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 154.631.

In the year two thousand and fourteen, the twenty-fourth day of April before us, Maître Henri BECK, notary residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of ASO Lux 2 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 154.631 (NIN 2010 2425 368) (the Company), incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 23 July 2010, published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1878 of 13 Septembre 2010. The articles of association have been amended several times and for the last time by a deed of Maître Henri Beck, notary residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, on April 9, 2014, not yet published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

There appeared:

ALCHEMY SPECIAL OPPORTUNITIES FUND II L.P., a Guernsey limited partnership registered under number 1316, with registered office at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands, acting through its general partner, ASO (GP) II L.P., a Guernsey limited partnership registered under number 1314, with registered office at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands, itself acting through its general partner, ASO (GP) II LIMITED, a Guernsey limited company registered under number 51954, with registered office at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands (the Sole Shareholder);

represented by Peggy SIMON, private employee, with professional address in Echternach, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record that:

I. The Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.

II. The agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of one Eurocent (EUR 0.01) in order to bring the share capital from its present amount of twelve thousand five hundred twenty-one Euro and five Eurocent (EUR 12,521.05), represented by one million two hundred fifty-two thousand one hundred and five (1,252,105) shares in registered form with a nominal value of one Eurocent (EUR 0.01) each, to twelve thousand five hundred twenty-one Euro and six Eurocent (EUR 12,521.06), represented by one million two hundred fifty-two thousand one hundred and six (1,252,106) shares in registered form with a nominal value of one Eurocent (EUR 0.01) each, by way of the issue of one (1) new ordinary share, having a nominal value of one Eurocent (EUR 0.01).

2. Subscription to and payment of the share capital increase specified in item 1 above by way of a contribution in kind.

3. Decrease of the share capital of the Company from the amount of twelve thousand five hundred twenty-one Euro and six Eurocent (EUR 12,521.06), represented by one million two hundred fifty-two thousand one hundred and six (1,252,106) shares in registered form with a nominal value of one Eurocent (EUR 0.01) each to twelve thousand five hundred twenty Euro and six Eurocent (EUR 12,520.06), represented by one million two hundred fifty-two thousand and six (1,252,006) shares in registered form with a nominal value of one Eurocent (EUR 0.01) each by way of redemption and subsequent cancellation of all one hundred (100) Class Y Tracker Shares (as defined in the articles of association of the Company), with a nominal value of one Eurocent (EUR 0.01) each.

4. Subsequent amendment to article 5.1 of the articles of association of the Company in order to reflect the changes adopted under item 1. and 3. above.

5. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, acting under his/her sole signature, to proceed on behalf of the Company to (i) the registration of the newly issued share; and (ii) the cancellation of the redeemed and cancelled shares in the register of shareholders of the Company and to see to any related formalities (including for the avoidance of any doubts the filing and publication of documents with relevant Luxembourg authorities).

6. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:



*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one Eurocent (EUR 0.01) in order to bring the share capital from its present amount of twelve thousand five hundred twenty-one Euro and five Eurocent (EUR 12,521.05), represented by one million two hundred fifty-two thousand one hundred and five (1,252,105) shares in registered form with a nominal value of one Eurocent (EUR 0.01) each, to twelve thousand five hundred twenty-one Euro and six Eurocent (EUR 12,521.06), represented by one million two hundred fifty-two thousand one hundred and six (1,252,106) shares in registered form with a nominal value of one Eurocent (EUR 0.01) each, by way of the issue of one (1) new ordinary share, having a nominal value of one eurocent (EUR 0.01).

*Subscription - Payment*

The Sole Shareholder, represented as stated above, declares to subscribe to one (1) new ordinary share, having a nominal value of one Eurocent (EUR 0.01) and to fully pay it by way of a contribution in kind consisting of a receivable in the amount of six thousand sixty-nine Euro and eighty Eurocent (EUR 6,069.80-) being the equivalent in Euros of five thousand British pounds (GBP 5,000.-) based on the exchange rate EUR/GBP (EUR 1 = GBP 0.82375-) posted on the website of the European Central Bank as at April 9, 2014 that the Sole Shareholder holds against the Company (the Fund Receivable). The contribution of the Fund Receivable is to be allocated as follows:

1. one Eurocent (EUR 0.01) to the share capital account of the Company; and
2. six thousand sixty-nine Euro and seventy-nine Eurocent (EUR 6,069.79-) to the share premium account of the Company connected to the ordinary shares.

The value of the Fund Receivable has been certified to the undersigned notary by a certificate dated as of the date hereof issued by the management of the Sole Shareholder and the Company in respect of the Fund Receivable which states in essence that:

1. the Sole Shareholder holds the Fund Receivable against the Company;
2. based on generally accepted accountancy principles, the value of the Fund Receivable contributed to the Company is at least five thousand British pounds (GBP 5,000.-) or the equivalent amount in Euros; and
3. the Fund Receivable is certain and due for payment without deduction (certain, liquide et exigible) and transferable.

Such certificate of the Company, after signature *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to redeem and cancel all one hundred (100) Class Y Tracker Shares (as defined in the articles of association of the Company), with a nominal value of one Eurocent (EUR 0.01) each, and, consequently, to decrease the share capital of the Company from its amount of twelve thousand five hundred twenty-one Euro and six Eurocent (EUR 12,521.06), represented by one million two hundred fifty-two thousand one hundred and six (1,252,106) shares in registered form with a nominal value of one Eurocent (EUR 0.01) each to twelve thousand five hundred twenty Euro and six Eurocent (EUR 12,520.06), represented by one million two hundred fifty-two thousand and six (1,252,006) shares in registered form with a nominal value of one Eurocent (EUR 0.01) each.

*Third resolution*

As a result of the above resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the articles of association of the Company, which shall henceforth read as follows:

“ **5.1.** The Company's share capital is fixed at twelve thousand five hundred twenty Euro and six Eurocent (EUR 12,520.06), represented by one million two hundred fifty-two thousand and six (1,252,006) shares in registered form with a nominal value of one Eurocent (EUR 0.01) each (the "Shares"), divided into:

- one hundred (100) class C shares (the "Class C Tracker Shares");
- one hundred (100) class E shares (the "Class E Tracker Shares");
- one hundred (100) class J shares (the "Class J Tracker Shares");
- one hundred (100) class M shares (the "Class M Tracker Shares");
- one hundred (100) class N shares (the "Class N Tracker Shares");
- one hundred (100) class O shares (the "Class O Tracker Shares");
- one hundred (100) class P shares (the "Class P Tracker Shares");
- one hundred (100) class R shares (the "Class R Tracker Shares");
- one hundred (100) class S shares (the "Class S Tracker Shares");
- one hundred (100) class T shares (the "Class T Tracker Shares");
- one hundred (100) class U shares (the "Class U Tracker Shares");
- one hundred (100) class V shares (the "Class V Tracker Shares");
- one hundred (100) class W shares (the "Class W Tracker Shares");



- one hundred (100) class X shares (the "Class X Tracker Shares");
- one hundred (100) class Z shares (the "Class Z Tracker Shares");
- one hundred (100) class AA shares (the "Class AA Tracker Shares");
- one hundred (100) class AB shares (the "Class AB Tracker Shares")
- one hundred (100) class AC shares (the "Class AC Tracker Shares");
- one hundred (100) class AD shares (the "Class AD Tracker Shares")
- one hundred (100) class AE shares (the "Class AE Tracker Shares"); and
- one million two hundred fifty thousand and six (1,250,006) ordinary shares."

#### *Fourth resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, acting under his/her sole signature, to proceed on behalf of the Company to (i) the registration of the newly issued share; and (ii) the cancellation of the redeemed and cancelled shares in the register of shareholders of the Company and to see to any related formalities (including for the avoidance of any doubts the filing and publication of documents with relevant Luxembourg authorities).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Echternach, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le vingt-quatrième jour du mois d'avril, par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de ASO Lux 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est située au 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154.631 (NIN 2010 2425 368) (la Société). La Société a été constituée suivant acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 23 juillet 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 13 septembre 2010 sous le numéro 1878. Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant un acte reçu de Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 9 avril 2014, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

A comparu:

ALCHEMY SPECIAL OPPORTUNITIES FUND II L.P., une société (limited partnership) immatriculée à Guernesey sous le numéro 1316, dont le siège social se situe au Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, îles Anglo-Normandes, agissant par le biais de son associé commandité, ASO (GP) II L.P., une société (limited partnership) immatriculée à Guernesey sous le numéro 1314, dont le siège social se situe au Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, îles Anglo-Normandes, elle-même agissant par le biais de son associé commandité, ASO (GP) II LIMITED, une société (limited partnership) immatriculée à Guernesey sous le numéro 51954, dont le siège social se situe au Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, îles Anglo-Normandes (l'Associé Unique);

ici représenté par Peggy SIMON, employée privée, de résidence professionnelle à Echternach, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme précisé ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé de la manière suivante:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de un centime d'euro (EUR 0,01) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cent vingt-et-un Euro et cinq centimes (EUR 12.521,05-) représenté par un million deux cent cinquante et deux mille cent cinq (1.252.105) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, à douze mille cinq cent vingt-et-un Euro et six centimes (EUR 12.521,06-) représenté par un million deux cent cinquante et deux mille cent six (1.252.106) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, par l'émission de une (1) nouvelle part sociale ordinaire, ayant une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

2. Souscription et libération de l'augmentation de capital social décrite au point 1. ci-dessus par un apport en nature.

3. Diminution du capital social de la Société de son montant de douze mille cinq cent vingt-et-un Euro et six centimes (EUR 12.521,06-) représenté par un million deux cent cinquante et deux mille cent six (1.252.106) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, à douze mille cinq cent vingt Euro et six centimes (EUR 12.520,06-) représenté par un million deux cent cinquante et deux mille six (1.252.006) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, par voie de rachat et d'annulation de toutes les cent (100) Parts Sociales Traçantes Y (telles que définies dans les statuts de la Société), d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

4. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société afin de refléter les modifications du capital social telles que décrites aux points 1. et 3. ci-dessus.

5. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à (i) l'inscription de la part sociale nouvellement émise; et (ii) procéder pour le compte de la Société à la radiation des parts rachetées et annulées dans le registre des associés de la Société et pour accomplir toutes les formalités y relatives (y compris en tout état de cause, le dépôt et la publication des documents auprès des autorités luxembourgeoises concernées); et

6. Divers.

I. L'Associé Unique a pris les décisions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de un centime d'euro (EUR 0,01) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cent vingt-et-un Euro et cinq centimes (EUR 12.521,05-) représenté par un million deux cent cinquante et deux mille cent cinq (1.252.105) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, à douze mille cinq cent vingt-et-un Euro et six centimes (EUR 12.521,06-) représenté par un million deux cent cinquante et deux mille cent six (1.252.106) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, par l'émission de une (1) nouvelle part sociale ordinaire, ayant une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

#### *Souscription - Paiement*

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à une (1) nouvelle part sociale ordinaire, ayant une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01), et de la libérer totalement par un apport en nature d'une créance d'un montant total de six mille soixante-neuf Euro et quatre-vingt centimes (EUR

6.069,80-) (soit l'équivalent de cinq mille livres Sterling (GBP 5.000,-) sur base du taux de change EUR/GBP (EUR 1 = GBP 0,82375) publié sur le site de la Banque Centrale Européenne au 9 avril 2014, que l'Associé Unique détient envers la Société (la Créance). L'apport de la Créance sera affecté de la manière suivante:

1. un centime d'euro (EUR 0,01) sera alloué au compte du capital social de la Société; et
2. six mille soixante-neuf Euro et soixante-dix-neuf centimes (EUR 6.069,79-) seront alloués au compte de prime d'émission de la Société lié aux parts sociales ordinaires.

La valeur de la Créance a été certifiée au notaire instrumentant par un certificat concernant la Créance émis en date des présentes par la gérance de l'Associé Unique et la Société dont le contenu est en substance le suivant:

1. l'Associé Unique détient la Créance envers la Société;
2. sur base des principes comptables généralement acceptés, la Créance apportée à la Société est évaluée à au moins cinq mille livres Sterling (GBP 5.000) ou son équivalent en euros; et
3. la Créance est certaine, liquide et exigible à sa date de maturité sans déduction et cessible.

Ledit certificat, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide de racheter et annuler toutes les cent (100) Parts Sociales Traçantes Y (telles que définies dans les statuts de la Société), d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, et, par conséquent, de diminuer le capital social de la Société de son montant de douze mille cinq cent vingt-et-un Euro et six centimes (EUR 12.521,06-) représenté par un million deux cent cinquante et deux mille cent six (1.252.106) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, à douze mille cinq cent vingt Euro et six centimes (EUR 12.520,06-) représenté par un million deux cent cinquante et deux mille six (1.252.006) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

#### *Troisième résolution*

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« 5.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cent vingt-et-un Euro et six centimes (EUR 12.521,06-) représenté par un million deux cent cinquante et deux mille cent six (1.252.106) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01-) chacune (les «Parts Sociales»), divisées en:

- cent (100) parts sociales de catégorie C (les «Parts Sociales Traçantes C»);
- cent (100) parts sociales de catégorie E (les «Parts Sociales Traçantes E»);
- cent (100) parts sociales de catégorie J (les «Parts Sociales Traçantes J»);
- cent (100) parts sociales de catégorie M (les «Parts Sociales Traçantes M»);
- cent (100) parts sociales de catégorie N (les «Parts Sociales Traçantes N»);
- cent (100) parts sociales de catégorie O (les «Parts Sociales Traçantes O»);
- cent (100) parts sociales de catégorie P (les «Parts Sociales Traçantes P»);
- cent (100) parts sociales de catégorie R (les «Parts Sociales Traçantes R»);
- cent (100) parts sociales de catégorie S (les «Parts Sociales Traçantes S»);
- cent (100) parts sociales de catégorie T (les «Parts Sociales Traçantes T»);
- cent (100) parts sociales de catégorie U (les «Parts Sociales Traçantes U»);
- cent (100) parts sociales de catégorie V (les «Parts Sociales Traçantes V»);
- cent (100) parts sociales de catégorie W (les «Parts Sociales Traçantes W»);
- cent (100) parts sociales de catégorie X (les «Parts Sociales Traçantes X»);
- cent (100) parts sociales de catégorie Z (les «Parts Sociales Traçantes Z»);
- cent (100) parts sociales de catégorie AA (les «Parts Sociales Traçantes AA»);
- cent (100) parts sociales de catégorie AB (les «Parts Sociales Traçantes AB»);
- cent (100) parts sociales de catégorie AC (les «Parts Sociales Traçantes AC»);
- cent (100) parts sociales de catégorie AD (les «Parts Sociales Traçantes AD»);
- cent (100) parts sociales de catégorie AE (les «Parts Sociales Traçantes AE»); et
- un million deux cent cinquante mille et six (1.250.006) parts sociales ordinaires.»

#### *Quatrième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donné à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, de procéder pour le compte et au nom de la Société à (i) l'inscription de la part sociale nouvellement émise; et (ii) procéder pour le compte de la Société à la radiation des parts rachetées et annulées dans le registre des associés de la Société et pour accomplir toutes les formalités y relatives (y compris en tout état de cause, le dépôt et la publication des documents auprès des autorités luxembourgeoises compétentes).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, à la requête de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Fait et passé à Echternach, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 25 avril 2014. Relation: ECH/2014/823. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): J.-M. MINY.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 05 mai 2014.

Référence de publication: 2014062476/264.

(140073136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2014.

---

#### **Bodoni S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9962 Holler, 4, Helzchen.

R.C.S. Luxembourg B 101.161.

Les comptes annuels au 31.12.2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014061687/9.

(140071660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2014.

---

**MB Immo-Gérance, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4275 Esch-sur-Alzette, 4, place de la Paix.  
R.C.S. Luxembourg B 186.693.

—  
STATUTS

L'an deux mille quatorze, le vingt-trois avril.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg,

Ont comparu:

1) Madame Monique Braas, employée, demeurant au 18, rue de l'Eglise, L-3917 Mondercange, née à Godbrange, le 18 octobre 1966,

et

2) Monsieur John Grun, agent d'assurance, demeurant au 175, cité Emile Mayrisch, L-3855 Schifflange, né à Luxembourg, le 8 mars 1968.

Lequels comparants ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer par les présentes.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a comme objet l'exploitation d'une agence immobilière, ainsi que l'achat, la vente, la location et la gérance de tous types d'immeubles, tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger.

La société peut en outre exercer toutes activités et effectuer toutes opérations ayant un rapport direct et indirect avec son objet social ou susceptibles d'en favoriser sa réalisation.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société prend la dénomination de "MB IMMO-GERANCE".

**Art. 5.** Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à EUR 12.500.- (DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS) représenté par 100 (CENT) parts de EUR 125.- (CENT VINGT-CINQ EUROS) chacune.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 9.** Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 11.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

**Art. 12.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés.

A moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire ou autoriser les actes et opérations relatifs à son objet.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 14.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 15.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ou la liquidation de la société ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Si la société ne compte qu'un seul associé, ses décisions sont inscrites sur un registre tenu au siège social de la société.

**Art. 16.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre.

**Art. 17.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

**Art. 18.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 19.** Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

**Art. 20.** Lors de la dissolution de la société la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

**Art. 21.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales. Le notaire soussigné constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 18 septembre 1933 sont remplies.

*Disposition transitoire.*

Le premier exercice commence le jour de la constitution et finit le trente et un décembre deux mille quatorze.

*Souscription et libération.*

Les statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les cent (100) parts sociales représentatives du capital social sont souscrites comme suit:

Monique Braas, prénommée, .....	75 parts
John Grun, prénommé, .....	<u>25 parts</u>
Total .....	100 parts

Toutes les parts ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de EUR 12.500.- (douze mille cinq cents euros) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

*Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société à raison de sa constitution est évalué approximativement à la somme de EUR 1.200.-

*Décisions des associés:*

Ensuite les associés ont pris les décisions suivantes:

1) Est nommée gérante de la société pour une durée indéterminée:

Madame Monique Braas, employée, née le 18 octobre 1966 à Godbrange (Luxembourg), demeurant au 18, rue de l'Eglise, L3917 Mondercange.

La société est engagée en toute circonstances par la signature individuelle du gérant.

2) Le siège social de la société est fixé au L-4275 Esch-sur-Alzette, 4, Place de la Paix.

*Remarque*

Avant la clôture des présentes, le notaire instrumentant a attiré l'attention des constituants sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises pour exercer les activités plus amplement décrites comme objet social à l'article deux des présents statuts.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. BRAAS, J. GRUN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 avril 2014. Relation: LAC/2014/20086. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 7 mai 2014.

Référence de publication: 2014063566/100.

(140073642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2014.